

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

**Pays : République de Guinée**

**TITRE DU PROJET : Projet d'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée**

**NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : N° 00133056**

**Modalité de financement  
du PBF :**

- IRF  
 PRF

**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds  
d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des  
organisations bénéficiaires) :**

- Fonds d'affectation spéciale national  
 Fonds d'affectation spéciale régional

**Nom du fonds d'affectation spéciale :**

**Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par  
l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :**

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ONU-Droits de l'Homme) Lead
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

**Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux  
: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :**

**Institutions gouvernementales :**

- Primature (Lead) ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Secrétariat Général aux Affaires Religieuses ;
- Conseil National de la Transition.

**Institutions non-gouvernementales :**

1. Centre International de Recherches et de Documentation (CIRD) ;
2. Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) ;
3. Réseau Convergence des jeunes leaders pour la paix et le développement (CoJeLPAID) ;
4. Forum national des jeunes des partis politiques (FONAJEP) ;

5. Aide et Action ;
6. Association des Victimes, Parents et Amis du 28 Septembre 2009 (AVIPA) ;
7. Talking Drum Studio (TDS) ;
8. Trust/Inside ;
9. COFEPAD-GUINEE.

**Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> : Septembre 2022**

**Durée du projet en mois :<sup>2</sup> 30 mois (2022 – 2025) + 6 mois additionnels (sans coûts) = du 26 février au 25 août 2025**

**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Conakry et dans les 33 préfectures de la Guinée**

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**ONU-Droits de l'Homme : \$ 1,327,870**

**PNUD : \$ 1,189,118**

**UNFPA : \$ 688,010**

**Total PBF : \$ 3,204,998**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%) :</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (30%) :</b>
<b>ONU-DH : \$ 929,509</b>	<b>ONU-DH : \$ 398,361</b>
<b>PNUD : \$ 832,382</b>	<b>PNUD : \$ 356,735</b>
<b>UNFPA : \$ 481,607</b>	<b>UNFPA : \$ 206,403</b>
<b>TOTAL: \$ 2,243,498</b>	<b>TOTAL: \$ 961,499</b>

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

<sup>1</sup> Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Le projet d'« *appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée* » est initié dans le but de contribuer aux efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale.

Il entend renforcer la résilience des autorités religieuses et coutumières, des jeunes (hommes et femmes) des partis politiques face aux diverses formes de manipulation ou instrumentalisation politique et sociale. Il permettra de mettre en place les bases d'une culture de la citoyenneté et des droits de l'homme et renforcer la redevabilité des gouvernants (y compris les élus locaux) et des acteurs sociaux politiques.

En outre, le projet entend créer les conditions favorables à une réconciliation nationale basée sur les droits de l'homme en amenant les parties prenantes à s'engager dans un processus inclusif de vérité, de justice, de réparations et de garanties de non-répétition. Il appuiera l'élaboration du cadre juridique portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'organe chargé de la réconciliation nationale. Aussi, un appui-conseil stratégique sera apporté sur la conduite du processus de réconciliation nationale et la tenue du procès des événements du 28 septembre 2009. Le projet prendra en compte la dimension genre en contribuant au rétablissement de certaines femmes victimes dans leurs droits. Un accent particulier sera également mis sur le monitoring des droits de l'homme pendant la Transition et le renforcement des mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Au cours de l'élaboration de la proposition de note conceptuelle et de la rédaction du présent Document de Projet, les Agences de mise en œuvre (ONU-Droits de l'Homme<sup>5</sup>, PNUD, UNFPA), ont échangé avec la Primature, le Conseil National de la Transition, le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Secrétariat Général des Affaires Religieuses, Centre International de Recherches et de Documentation (CIRD) et Réseau Convergence des jeunes leaders pour la paix et le développement (CoJeLPAID).

Ils ont défini ensemble la structure et les orientations du présent projet, prenant en compte la vision des Autorités de la Transition exprimée dès la prise du pouvoir le 5 septembre 2021 par le Comité national pour le rassemblement et le développement (CNRD) ainsi que les aspirations des populations guinéennes pour une réconciliation effective en Guinée, traduites par les conclusions et recommandations de la CPRN de 2016 et des Assises nationales réalisées en mars et avril 2022.

Une rencontre de partage du document eu lieu avec le Premier Ministre de la Transition le 5 mai 2022 à la Primature. Il a fortement apprécié l'alignement du projet aux priorités du Gouvernement de Transition et a souhaité que dans le résultat relatif au renforcement de la cohésion sociale, l'éducation civique et la citoyenneté soient considérablement pris en compte de manière à pouvoir développer par la suite un véritable programme à dimension nationale à l'endroit de toutes les couches sociales.

Plusieurs séances de validation technique du document de projet ont également réuni les différents acteurs cités plus haut, entre le 26 avril et le 6 mai 2022 dans les Bureaux de ONU-Droits de l'Homme à Conakry. Les activités, ainsi que les différents résultats du projet (renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation nationale) ont fait l'unanimité, car ils permettront de poser les véritables bases d'une réconciliation inclusive en Guinée.

<sup>5</sup> ONU Droits de l'Homme : Haut-commissariat des nations unies aux droits de l'homme

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>6</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet, alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **36,38% (USD 1 165 950)**

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>7</sup> :** L'ensemble des activités du présent projet seront réalisées en tenant compte de l'intégration de l'aspect genre, particulièrement celles relatives au renforcement des capacités et de sensibilisation en direction des autorités de la Transition, des acteurs sociopolitiques et des populations à la base, ainsi que des activités d'accompagnement psychosocial et le développement des activités génératrices de revenus au bénéfice de 600 femmes membres de six (6) associations de victimes des événements du passé de 1958 à 2021 (Association des victimes du Camp Boiro, Association des victimes des événements de 1985, Association des victimes des événements de 2007, Association des Victimes, Parents et Amis du 28 Septembre 2009, Association des impactés de Souapity et Association des déguerpis de Kaporo-rails, Kipé 2 et Dimesse).

**Degré de risque du projet<sup>8</sup> : 2**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>9</sup>) :** (2.1) Réconciliation nationale \_\_\_\_\_

Le cas échéant, le résultat de SDCF/UNDAF auquel le projet contribue :

Le projet s'aligne au PNUAD 2018-2022 en ses axes stratégiques 1 et 2 : 1 (i) (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable) et 2 (ii) (Transformation économique et gestion du capital humain). Il se rattache au pilier 1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) (2016–2020) « Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement ».

Il est également adossé à la Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée d'accompagnement à la Transition politique, notamment l'Axe 1 : « Gouvernance, réforme des institutions et droits de l'Homme » et le **Produit 1.7**: Les institutions nationales y compris le niveau local et la société civile disposent de capacités et de mécanismes de prévention et de gestion des conflits qui favorisent la cohésion et la réconciliation ainsi que le **Produit 1.8** : les populations notamment les jeunes (hommes et femmes), la société civile disposent de mécanismes de participation citoyenne inclusive.

<sup>6</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>7</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>8</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>9</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Enfin, le projet contribue à la mise en œuvre des conclusions et certaines recommandations issues du rapport des « Assises nationales pour la vérité et le pardon » organisées courant mars et avril 2022 sur l'initiative des autorités de la Transition.

Le cas échéant, **Objectifs de Développement Durable** auquel le projet contribue :

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

**ODD 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Cible 16.1 des ODD, Cible 2.3 des ODD, Cible 2.4 des ODD.

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue : Objectif stratégique 2.3 de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et du Renforcement de la Citoyenneté ; Lettre de politique nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée** :  Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois, sans coûts additionnels couvrant la période du 26 février au 25 août 2025**

**Changement de résultat / sujet** :

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget** :

**Budget PBF supplémentaire** :  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

**Brève justification de la révision :**

Le projet a enregistré des résultats significatifs dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et du processus de réconciliation nationale en Guinée. En effet, l'appui apporté par le Projet au Gouvernement et aux organisations de la société civile, a permis :

- à 121 femmes (parmi les 600 femmes victimes des événements du passé identifiées par le projet), d'entamer un soutien psychologique et 300 autres un soutien socio-économique ;
- de s'assurer du respect des garanties d'un procès juste et équitable à l'égard des 12 accusés, ainsi que des principes de la protection des victimes et témoins, lors du procès en première instance des événements du 28 septembre 2009, organisé par le Tribunal criminel de Dixinn, Conakry ;
- de renforcer le cadre juridique de protection des victimes et témoins et de soutenir le processus d'élaboration d'un avant-projet de loi réprimant les discours de haine ou d'incitation à la violence et d'un avant-projet de loi organique sur la mise en place et le fonctionnement d'une Commission vérité et réconciliation nationale en Guinée ;
- de renforcer le fonctionnement des mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et du système judiciaire ;

- de mettre en place un mécanisme de monitoring des cas de violations des droits de l'homme dans l'ensemble des villes du pays, à travers la formation et la mise en réseau de 55 moniteurs des droits de l'homme (dont 25 membres des comités de suivi des impacts du projet Simandou) ;
- De réaliser un contrôle citoyen de l'action publique dans 22 municipalités de l'intérieur du pays et à Conakry, en collaboration avec certaines ONG partenaires du projet, dans les domaines de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'hygiène et la gouvernance des communes cibles ;
- de réaliser une campagne communautaire de sensibilisation dans les 33 Préfectures du pays et 33 Communes rurales, sur le contenu des 45 recommandations des Assises nationales pour la réconciliation en Guinée ;
- d'engager les membres des 4 Coordinations régionales, les autorités morales, coutumières et religieuses, dans un processus d'élaboration et de signature d'un pacte d'entente pour la résolution pacifique des conflits, notamment politiques pendant la transition et au-delà ;
- de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (ANACIP) ;
- l'élaboration et la validation d'un Programme National Intégré d'Éducation civique et à la Citoyenneté (scolaire et extra-scolaire), assorti d'un plan d'action budgétisé pour la période 2024-2028 ;
- l'élaboration et l'adoption d'un Document de Stratégie de mise en œuvre des recommandations des Assises nationales pour la réconciliation en Guinée (ou Stratégie nationale de réconciliation), assortie d'un un cadre logique et d'un plan opérationnel budgétisé.

A date, le projet entame le soutien d'une phase importante du processus de Transition en cours en Guinée ; celle relative à la mise en œuvre des recommandations clés des Assises nationales pour la réconciliation en Guinée, notamment le soutien à l'adoption d'une loi et la mise en place et le fonctionnement d'une Commission vérité et réconciliation nationale en Guinée.

Sur le plan financier, le taux d'exécution global est de 75% à la date du 15 février 2025.

Cependant, le projet a rencontré quelques difficultés ayant entraîné des retards dans la réalisation de certaines activités. Il s'agit :

- La migration du Système de gestion des Agences UN d'Atlas vers Quantum. Cette situation a paralysé l'exécution du budget du projet durant 5 mois (de janvier à mai 2023) ;
- L'instabilité institutionnelle, spécifiquement au niveau de la Primature qui assure le lead de ce projet ainsi qu'au niveau des départements ministériels directement impliqués, a retardé considérablement le processus d'exécution de ce projet. En particulier, le départ pour un congé médical du Premier-ministre Mohamed Béavogui qui a été directement impliqué dans la

conception du projet, a causé un retard considérable pour la signature du Prodoc par le Dr Bernard Gomou désigné le 12 juillet 2022 en tant que Premier ministre par intérim. Ensuite, l'équipe du Dr Bernard Gomou (confirmé au poste de Premier-ministre le 20 août 2022) a passé environ six (6) mois avant d'organiser un Comité technique et lancer officiellement les activités du projet en 2023. Enfin, le Gouvernement du Dr Bernard Gomou a été dissout le 19 février 2024. Il est remplacé par M. Amadou Oury Bah, installé à ses fonctions de Premier-ministre le 29 février 2024 ;

- L'explosion en décembre 2023 du dépôt central des hydrocarbures de Tombo à Conakry, occasionnant une pénurie sur l'ensemble du territoire national durant une période de plus de 30 jours. Par conséquent, l'équipe du projet et celles des partenaires de mise en œuvre n'a pu effectuer aucun déplacement pour la réalisation des activités.

Les événements cités plus ci-haut, ont impacté négativement le processus de mise en œuvre de certaines activités clés du projet. Celles-ci ainsi que la stratégie de leur mise en œuvre durant l'extension, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>I - TROIS (3) ACTIVITES N'AYANT PAS ETE ENCORE REALISEES</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre durant la période de l'extension</b>
Soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de l'organe chargé de la réconciliation nationale	L'accompagnement apporté au Gouvernement par le projet reposera sur la démarche suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'élaboration des actes de mise en place de l'organe (texte d'application de la loi, actes de nomination, etc.)</li> <li>- Appui à l'élaboration d'un plan d'actions de l'organe</li> <li>- Renforcer les capacités techniques des membres</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'organe</li> </ul>
Soutenir la mise en place d'un dispositif innovant permettant de mesurer la perception des citoyens sur la conduite de la Transition	Cette activité sera mise en œuvre via une contractualisation avec un prestataire spécialiste de sondages d'opinions sur les actions clés des autorités de la Transition (Justice, gouvernance politique et économique, etc.), puis un partage des résultats de manière périodique avec le Gouvernement en vue d'y procéder à d'éventuels réajustements
Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation	Des échanges seront engagés avec le Premier ministre et son équipe en vue d'identifier les modalités pratiques de l'appui stratégique nécessaire de mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation
<b>II – DIX (10) ACTIVITES EN COURS DE REALISATION</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre durant la période de l'extension</b>
Encourager et faciliter l'élaboration et la signature d'un Pacte d'entente entre les coordinations régionales et les	Au cours des semaines à venir, le projet facilitera la Signature et la diffusion du Pacte d'entente entre les 4 Coordinations régionales du pays et apportera l'accompagnement

	autorités morales, coutumières et religieuses	nécessaire afin de concrétiser cette collaboration étroite envisagée
	Appuyer l'élaboration et le développement d'un programme national intégré d'éducation civique et aux droits de l'Homme	Le document étant déjà validé, le projet apportera l'appui nécessaire à l'Institut national de recherches et d'action pédagogique (INRAP) pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour soutenir le volet extra-scolaire.
	Appuyer les initiatives des Organisations de la société civile visant le contrôle citoyen de l'action publique	Les rapports de cette activité sont déjà disponibles. La stratégie du projet reposera sur la publication/diffusion des résultats et recommandations, puis un plaidoyer pour la mise œuvre de celles-ci par les autorités compétentes
	Renforcer les mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires	Le projet paiera directement les frais relatifs à la réalisation de trois (3) missions d'inspection en Guinée forestière, Moyenne-Guinée et Basse-Guinée. Aussi, dans le but de mieux faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées au termes de ces missions, les Bureaux de Stratégie et de développement (BSD) des Ministères concernés (Défense, Sécurité et Justice) sera directement associés à ces missions
	Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une loi portant protection des victimes et témoins	La loi étant déjà adoptée, le projet poursuivra son plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'adoption des 2 textes d'application, avant d'apporter l'appui technique nécessaire pour renforcer les capacités du « Service de protection des victimes et des témoins »
	Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme inclusif national de veille sur les droits de l'homme pendant la transition	Les moniteurs formés ont déjà produit plusieurs rapports sur plusieurs incidents relatifs aux droits de l'homme dans l'ensemble des préfectures du pays courant 2014. La démarche du projet sera, au cours des prochains mois, de formaliser davantage ce mécanisme et de poursuivre le plaidoyer pour des réponses adéquates aux différentes violations documentées. Le fait de se reposer sur des structures déjà existantes/opérationnelles, garantit la durabilité de ce mécanisme veille sur les droits de l'homme
	Apporter une assistance médicale, juridique et psychosociale à 300 femmes victimes des événements du passé	L'assistance à ces femmes victimes a déjà démarré. Au cours des prochains mois, la démarche sera d'accélérer le processus de prise en charge d'assurer un suivi, en vue de toucher l'ensemble des 600 femmes ciblées par le projet
	Appuyer l'élaboration et l'adoption d'un document de base pour la stratégie de la réconciliation nationale	Le document de stratégie nationale étant déjà adopté par le Gouvernement, la stratégie du projet consistera à apporter un appui pour sa présentation aux partenaires techniques et financiers de la Guinée, ainsi que sa vulgarisation auprès des principaux acteurs nationaux (administration publique, populations locales, partis politiques, monde académique, société civile, etc.)
	Appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'organe chargé de la	L'avant-projet de loi sur la commission vérité et réconciliation élaboré en décembre 2024 avec l'appui du projet, est en cours d'examen au niveau du Gouvernement. Pour garantir son

<p>réconciliation nationale et la loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la haine</p>	<p>adoption rapide, la démarche suivante est préconisée : adoption par le Comité de pilotage du suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales, sous l'égide du Premier-ministre ; sessions de briefing avec le Cabinet du Président du CNT ; appui au processus de son examen en commissions au niveau du CNT. Déjà la Primature et les ministères clés avaient été impliqués dans la phase de l'élaboration du texte en décembre dernier.</p> <p>Aussi, le processus d'adoption de l'avant-projet de loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la violence (actuellement transmis au secrétariat Général du Gouvernement), suivra la même démarche auprès du Gouvernement et du CNT.</p>
<p>Apporter un appui conseil stratégique au procès des événements du 28 septembre 2009 ; y compris en matière de protection de victimes et témoins et la mise en place d'une stratégie de communication</p>	<p>Au cours des prochains mois, le projet compte poursuivre sa participation aux travaux du Comité de pilotage du Procès du 28 septembre 2009 et ses interactions avec l'Unité de gestion dudit procès, le personnel judiciaire du Tribunal criminel de Dixinn en charge du jugement des 6 autres accusés dans le dossier des événements du 28 septembre 2009 renvoyés devant cette juridiction, ainsi que le personnel judiciaire en charge du procès en appel des événements du 28 septembre 2009 auprès de la Cour d'appel de Conakry</p>
<p>Soutenir la formation des acteurs judiciaires (magistrats, avocats, greffiers, huissiers) en charge du procès des événements du 28 septembre 2009</p>	<p>Sur sollicitation du Ministère de la Justice, le Tribunal de première instance de Dixinn et la Cour d'appel de Conakry, un atelier de formation a déjà été organisé du 5 au 7 décembre 2024 sur fonds propres du HCDH, à l'intention des magistrats en charge du procès de 6 autres accusés dans le dossier des événements du 28 septembre 2009, ainsi que du personnel judiciaire en charge du procès en appel des événements du 28 septembre 2009 auprès de la Cour d'appel de Conakry. Au cours des mois à venir, le projet compte poursuivre ce processus de renforcement des capacités de ces acteurs, notamment sur le traitement des crimes contre l'humanité, les crimes sexuels en période de conflit et la protection des victimes et témoins, avec l'appui d'une expertise internationale</p>
<p>Il est important de mentionner que cette demande d'extension de la durée du projet ne nécessite pas un changement du contenu et de la nature des activités, des produits et des résultats. Elle vise plutôt à favoriser l'atteinte des résultats escomptés.</p> <p>Par contre, il sera opéré un léger réaménagement du budget afin :</p>	

- d'augmenter les coûts du personnel du PNUD, d'un montant total de **33 774,41 USD**, couvrant la période supplémentaire de 6 mois de l'extension du projet ;
- de réallouer des fonds d'un montant total de **80 000 USD** vers le soutien à la Primature pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la campagne communautaire de sensibilisation sur la réconciliation. Cette réallocation recommandée par le CopiL du projet de mars 2024, a permis de réaliser cette 2<sup>ème</sup> phase de la campagne communautaire en juin 2024 dans les Régions naturelles de la Haute-Guinée et Guinée forestière, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des régions naturelles du pays.

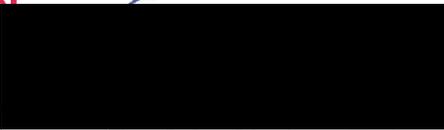
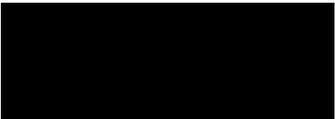
Ces coûts seront déduits de certaines lignes budgétaires relatives aux activités du projet. (Voir le fichier Excel en annexe)

Activités	Budget initial (USD)	Réajustement (USD)	Observations
<b>Activité 2.2.1</b> : Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation	<b>130 000</b>	<b>(- 80 000)</b>	<p>La totalité du montant (90.000) destinés à l'<b>Activité 2.1.2</b> : (Appuyer l'organisation d'une campagne d'information sur le processus de réconciliation nationale en Guinée) a été dépensée dans sa 1<sup>ère</sup> phase, dans 18 localités rurales et urbaines des Régions naturelles de la Basse-Guinée et Moyenne-Guinée, avec une forte mobilisation de la Primature et des membres de la Commission Technique de suivi de la mise en œuvre des recommandations des assises nationales pour la réconciliation et des organisations de la société civile partenaires.</p> <p>Suite aux recommandations du Copil du projet, présidé par le Premier-ministre le 27 mars 2024, il a été recommandé de déduire <b>80 000 USD</b> du montant (130.000 USD) destiné à l'<b>Activité 2.2.1</b> (<i>Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation</i>) pour</p>

				soutenir la 2 <sup>ème</sup> phase de la campagne communautaire de sensibilisation sur la réconciliation, dans les Régions naturelles de la Haute-Guinée et Guinée forestière en juin 2024, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des régions naturelles du pays.
	<b>Activité 2.2.1 :</b> Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation	<b>130 000</b>	<b>(- 20 000)</b>	Cette <u>Activité 2.2.1</u> d'un montant de <b>130 000 USD</b> consistait à apporter un appui-conseil stratégique dans sa mission de renforcement de la cohésion nationale et de la poursuite du processus de réconciliation nationale, à travers la mise à sa disposition d'un Consultant de haut-niveau. Dans le processus de restructuration du Cabinet du Premier-Ministre, le Gouvernement a nommé un Conseiller-consultant national auprès du Premier-Ministre. Cet expert est entièrement pris en charge sur le budget national de développement (BND).  A cet effet, <b>20 000 USD</b> seront déduits de ce montant (130 000 USD) et réalloués aux coûts supplémentaires du personnel au niveau du PNUD, durant la période d'extension du projet.
	<b>Activité 1.1.4 :</b> Renforcer l'éducation citoyenne et aux droits de l'Homme des jeunes (femme et homme) âgées de 18 à 35 ans militants des partis politiques	<b>100 000</b>	<b>(- 13 774,41)</b>	Cette activité a été totalement réalisée. Un processus de suivi de la restitution au sein des différents partis politiques est en cours. Le reliquat de <b>13 774,41 USD</b> fera l'objet de réallocation pour couvrir les coûts supplémentaires du personnel au niveau du PNUD, durant la période de l'extension du projet
	<b>Activité 2.2.4 :</b> Soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de	<b>100 000</b>	<b>(- 10 000)</b>	<b>10 000 USD</b> seront déduits du montant alloué à cette activité pour être réalloués aux frais liés à la

	<p>l'organe chargé de la réconciliation nationale</p>		<p>formation des acteurs judiciaires impliqués dans la seconde phase du Procès des événements du 28 septembre 2009 (procès en première instance de 6 autres accusés dans le dossier des événements du 28 septembre 2009, procès en appel des événements du 28 septembre 2009 auprès de la Cour d'appel de Conakry).</p> <p>Cette réallocation se justifie par une sollicitation du Ministère de la Justice de poursuivre le processus de renforcement des capacités de ces acteurs, notamment sur le traitement des crimes contre l'humanité, les crimes sexuels en période de conflit et la protection des victimes et témoins, avec l'appui d'une expertise internationale.</p>
<p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>			

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE<sup>10</sup></b></p> <p><i>Nom du représentant :</i> <b>M. Aimé Ntumba Kakolo</b></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <b>Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ONU-Droits de l'Homme) en Guinée</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 25/02/2025</p> 	<p><b>Représentant des autorités nationales</b></p> <p><i>Nom :</i> <b>M. Amadou Oury BAH</b></p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Titre :</i> <b>Premier Ministre, Chef de Gouvernement de la République de Guinée</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 26/02/2025</p>  
<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p><i>Nom du représentant :</i> <b>M. Anthony Ohemeng-BOAMAH</b></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 3/03/25</p> 	<p><b>Coordonnatrice-résidente du Système des Nations Unies en République de Guinée</b></p> <p><i>Nom :</i> <b>Mme Kristèle YOUNÈS</b></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date &amp; visa :</i> 03/03/25</p> 
<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p><i>Nom du représentant :</i> <b>M. Francesco GALTIERI</b></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <b>Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 28/04/2025</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du représentant :</i> <b>Mme Elizabeth SPEHAR</b></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> <b>Sous-Secrétaire général chargé du soutien à la consolidation de la paix</b></p> <p><i>Date &amp; visa :</i></p>

<sup>10</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



--	--

**I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

**a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet.**

Afin de bien comprendre la valeur ajoutée de ce projet aussi bien pour la Transition politique en cours, le traitement du passé, la consolidation de la cohésion sociale que le processus de réconciliation nationale, il importe de définir succinctement les deux concepts clés utilisés dans ce document.

**Cohésion sociale** - D'une manière générale, la cohésion sociale se définit comme « un état de fait concernant les interactions verticales et horizontales entre les membres d'une société caractérisée par un ensemble d'attitudes et de normes qui incluent la confiance, un sentiment d'appartenance et la volonté de participer et d'aider, ainsi que leurs manifestations comportementales » (Chan et al., 2006). Ce projet n'ambitionne pas réaliser ou atteindre la cohésion sociale. Il cherche plutôt à aider les autorités de la Transition à en poser les bases.

**Réconciliation** - La "réconciliation" est un terme complexe aux significations diverses. Elle nécessite de multiples volets d'action qui sont liés les uns aux autres. Un premier élément consiste à faire face au passé (justice transitionnelle). La guérison et la réconciliation sont difficiles, voire impossibles, à réaliser lorsque les sociétés n'affrontent pas les torts du passé et ne tentent pas d'y remédier, et lorsque ceux qui ont subi des pertes personnelles en raison de violations des droits de l'homme se sentent exclus. La réconciliation doit, impérativement, être traitée comme une question liée à la protection et la réalisation des droits de l'homme. Cet objectif ne peut être réalisé indépendamment de la mise en œuvre, de manière globale, des quatre piliers de la justice transitionnelle : la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition.

Pour rappel, l'histoire socio-politique de la Guinée depuis son accession à l'indépendance en 1958, a été souvent marquée par des violations des droits de l'homme qui ont fortement porté atteinte à l'unité et profondément fragilisé la cohésion nationale, conditions sine qua non pour la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et du développement durable.

Le pays a enregistré une itération de conflits de nature diverse (politique, social, inter communautaires, domaniaux, religieux ...) entraînant d'énormes conséquences dont des pertes en vies humaines (exécution extrajudiciaires, usage excessif de la force), des violences sexuelles et basées sur le genre, tortures, traitements inhumains dans les lieux de détention, des arrestations arbitraires et de destructions de biens publics et privés.

En effet, de 1958 à 1984 sous le régime de Sékou Touré, des milliers de Guinéens ont été victimes d'exécutions sommaires ou extrajudiciaires, de disparition forcée, de violences sexuelles et basées sur le genre d'arrestations arbitraires, des actes de torture, d'exil forcé, etc. Certaines victimes se sont organisées en « Association des victimes du Camp Boiro<sup>11</sup> » et réclament justice et réparation.

2

A la mort de Sekou Touré en 1984, le Colonel Lassana Conté à la tête du (Comité Militaire de Redressement National (CNRN) s'empare du pouvoir.

En 1985, suite à une tentative de coup d'Etat contre le Président Lansana Conté, des dizaines d'officiers<sup>12</sup> des Forces de Défense et Sécurité (FDS) et des anciens dignitaires du premier régime, ont été exécutés, endeuillant ainsi plusieurs familles. Ces victimes se sont constituées en « Association des victimes de la répression de 1985 ».

Aussi, plusieurs cas de violences et de violations des droits de l'homme ont été commises par les FDS, notamment à l'occasion du référendum pour l'adoption de la Constitution de 1990 instaurant la démocratie en Guinée ; à la tenue des élections communales de 1991, des élections présidentielles de 1993, des élections législatives de 1995; à la mutinerie militaire des 2 et 3 février 1996, aux élections présidentielles de 1998, au référendum constitutionnel contesté de 2001 ouvrant la possibilité d'un 3ème mandat pour le Président Lansana Conté réélu en 2003.

Les régimes qui se sont succédé, n'ayant initié aucune enquête sérieuse, se sont plutôt inscrits dans une logique de négation des faits, suscitant l'impunité. Cette situation a contribué fortement à la détérioration de la confiance entre la population et les pouvoirs publics notamment l'administration publique, les institutions de défense et de sécurité et les institutions judiciaires (Cours et tribunaux, unités de police judiciaire, établissements pénitentiaires etc.). Ainsi donc, le pays a davantage plongé dans une crise sociopolitique profonde caractérisée par la mal gouvernance, la corruption, l'injustice, l'impunité, la violence faite aux femmes, la gabegie, l'inflation de la monnaie ainsi que les difficultés d'accès, pour les plus désavantagés, aux infrastructures et aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, éducation).

C'est dans ce contexte qu'en janvier et février 2007, une grève des syndicats ayant tourné à une insurrection populaire généralisée, réprimée par les FDS, a enregistré la mort de centaines de personnes (civils et militaires) et la destruction de biens publics et privés dans tout le pays. Selon le rapport de Amnesty international<sup>13</sup> « la Guinée a été secouée par une vague de manifestations pacifiques qui ont entraîné un usage excessif de la force par les forces de sécurité et provoqué quelque 130 morts et plus de 1 500 blessés... ». Cette grève était due en grande partie au manque de dialogue entre les syndicats, le patronat et l'Etat sur les revendications des travailleurs pour une amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ce mouvement de revendication était mené par les organisations syndicales sous le leadership d'une femme syndicaliste. Cette situation a conduit à l'émergence des organisations de la société civile dont certaines sont dirigées par des femmes et qui a ainsi démontré le rôle et le leadership que ces dernières peuvent jouer dans l'amélioration de la gouvernance.

Le 28 septembre 2009, alors que le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) était au pouvoir sous la conduite du Capitaine Moussa Dadis Camara, la Guinée a

<sup>11</sup> Du nom du principal camp de détention à Conakry sous le 1<sup>er</sup> régime

<sup>12</sup> Selon un Rapport de Amnesty International publié en 1986, environ 200 personnes auraient été arrêtées suite au coup d'Etat manqué de juillet 1985 (<https://www.refworld.org/docid/3ae6ab4158.html>)

<sup>13</sup> Guinée « les militaires tiraient partout en rafale », du 27 juin 2007 (Index AI : AFR 29/003/2007)

connu l'un des plus graves incidents de violations des droits de l'homme dans le Stade du même nom à Conakry. En effet, une manifestation organisée par les forces vives (partis politique, syndicats, OSC etc.) avait été réprimée dans le sang par les forces de défense et de sécurité entraînant des pertes en vies humaines et de nombreux blessés et de disparus. La Commission internationale d'enquête mise en place à cet effet par le Secrétaire Général des Nations Unies le 28 octobre 2009, a confirmé que des violations des droits de l'homme et des violations du droit pénal international ont été commises lors de cet incident. Certaines d'entre elles dont les viols pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Le rapport<sup>14</sup> a confirmé qu'au moins 156 personnes ont été tuées ou ont disparu et qu'au moins 109 femmes, dont un certain nombre de mineures, ont été victimes de viols, y compris de viols collectifs, et d'autres formes de violence sexuelle, par des auteurs principalement identifiés comme des membres des forces de sécurité guinéennes.

Le Rapport de cette enquête internationale, ainsi que l'Examen périodique universel de la Guinée du 4 mai 2010, ont recommandé entre autres, l'ouverture d'un Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) pour couvrir la situation en Guinée, ainsi que la réalisation d'un exercice de recherche de la vérité afin de faire la lumière sur les douloureux événements du passé de la Guinée depuis son accession à l'indépendance en 1958 et ainsi aider à la réconciliation nationale.

En outre, le communiqué conjoint entre le Gouvernement et les Nations Unies du 18 novembre 2011, suite à la visite en Guinée de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits, engage les deux parties à lutter contre l'impunité des violences sexuelles, conformément aux recommandations de la Commission d'enquête internationale. Dans ce communiqué conjoint, le gouvernement a accueilli favorablement l'offre de l'Equipe des experts sur l'état de droit d'assister les efforts du Gouvernement de lutter contre l'impunité des violences sexuelles, y inclus une assistance technique au pool des juges d'instruction mis en place pour traiter le dossier du 28 septembre 2009. L'équipe d'experts déployée en Guinée depuis 2012 dans ce cadre, a apporté tout l'accompagnement nécessaire à l'instruction. Elle a aussi facilité la mise en place et le fonctionnement du comité de pilotage pour l'organisation du procès des événements du 28 septembre 2009, qui inclut parmi ses fonctions l'élaboration d'un mécanisme de protection de victimes et témoins, la mise en place d'un fonds de réparations, et la mise en place d'une stratégie de communication en direction des décideurs et de population sur l'importance du procès pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale. A ce jour, le procès tarde à se tenir. Toutefois, des initiatives mentionnées plus bas ont été prises dans le sens de son organisation.

Par ailleurs, pour la période 2013-2015, plusieurs affrontements intercommunautaires ont opposés plusieurs groupes ethniques à travers le pays. En région forestière par exemple, ces affrontements ont opposé les Guerzés et les Konias (Koulé, N'Zérékoré et Beyla), les Tomas et les Tomamianas (Macenta). Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire à virus Ebola, les forces de défense et de sécurité ont mené des représailles sur les communautés de Womey et Galakpaye, suite à leur implication dans l'assassinat d'une dizaine des membres d'une mission de sensibilisation déployée dans ces localités. Tous ces affrontements ou violences ont occasionné de graves violations des droits de l'homme, y compris notamment des violations du droit à la vie, l'atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes ainsi que des dégâts

---

<sup>14</sup> Rapport de la Commission internationale d'enquête chargée d'établir les faits et circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée (S/2009/693)

matériels importants. Même si les autorités s'étaient engagées à faire la lumière sur ces événements, force est de constater que les victimes attendent toujours que justice soit faite.

Tous ces affrontements ou violences sont causés par des considérations d'ordre politique, sociales et parfois religieuses. Elles sont accentuées surtout pendant les périodes électorales pendant lesquelles les communautés /ethnies sont instrumentalisées par des leaders politiques. En 2021, ce type d'affrontements a été enregistré dans plusieurs autres localités du pays, notamment à Kankan et Siguri. Face à cette situation préoccupante, les autorités n'ont pas suffisamment apporté une réponse adéquate à ces violences. Ce qui a renforcé ainsi les sentiments de frustration et d'injustice chez les victimes.

Les contestations autour des élections communales de 2018, du scrutin référendaire couplé aux législatives du 22 mars 2020 et de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020 ont été également émaillées de violences qui ont conduit à des pertes en vies humaines (mort par balle, mauvaises conditions de détention etc.) et des dégâts matériels importants notamment dans la capitale et en Guinée forestière. Elles ont aussi entraîné des violations des droits de l'homme notamment des restrictions de libertés (interdiction de manifestations, fermeture des médias publics aux opposants de la réforme constitutionnelle, fermeture des sièges de certaines formations politiques, séquestration ou interdiction de voyage de certains leaders socio-politiques, exil forcé de certains membres du FNDC et de l'opposition etc.), des arrestations arbitraires et des détentions illégales. L'ouverture de l'enquête annoncé au lendemain du scrutin du 18 octobre 2020 n'a produit jusque maintenant aucun résultat.

Il est également important de mentionner les déguerpissements sur le domaine réservé de l'État (Kaporo-rails) qui ont été émaillés de violences et ont entraîné des pertes en vie humaines et la destruction de biens privés. Selon l'Association des victimes de Kaporo-Rails, Kipé 2 et Dimesse 2019, 21.300 personnes ont été affectées, au moins 13 cas de pertes en vie humaines sont signalés, des dizaines de blessés et au moins 63 personnes ont été interpellées<sup>15</sup>. Les femmes ont subi plusieurs pertes en biens matériels et des violences physiques lors de ces différentes opérations de déguerpissement.

Organisées en collectifs, les femmes victimes de déguerpissement à Kaporo rails, Kipé 2 et Dimesse, ont rendu une déclaration publique le samedi 23 octobre 2021 pour exprimer leur détresse et formuler des doléances à travers un mémorandum remis aux autorités de la Transition. Parmi les doléances figurent le soutien à apporter aux femmes victimes exerçant des activités génératrices de revenus. Aussi, lors de la construction du barrage hydro-électrique de Souapiti, plusieurs ont été victimes de déguerpissements dans les préfectures de Dubreka, Télémélé et Kindia perdant ainsi leurs champs agricoles et potagers qui constituaient des sources de revenus pour leurs familles<sup>16</sup>.

En 2020, à la faveur de la construction du barrage hydroélectrique de Souapiti, plusieurs communautés rurales environnantes du site (16 000 habitants de 101 villages et hameaux des Préfectures de Dubreka, Télimélé et Kindia), ont été impactées, sans des mesures

---

<sup>15</sup> <https://mosaiqueguinee.com/collectif-des-victimes-de-kaporo-rails-kipc-2-et-dimesse-2019-memorandum-sur-la-destruction-des-batiments-copie>

<sup>16</sup> <https://www.friaguinee.net/index.php/2021/10/23/conakry-les-femmes-victimes-de-deguerpissement-de-kaporo-rails-kipe-2-et-dimesse-interpellent-le-cnrd/>

d'accompagnements effectives, violant ainsi leurs droits fondamentaux. Elles se sont aussi organisées en « Unions des impactés de Souapiti ».

Le manque de justice et de réparations tout comme l'impunité et le manque de bonne gouvernance et l'instrumentalisation politique des leaders religieux et traditionnels, des jeunes et des femmes, ont contribué à fragiliser le tissu social, ce qui a impacté négativement la jouissance des droits économiques, civils, culturels, sociaux, politiques et du droit au développement. Ces manquements ont entraîné une dégradation de la confiance entre les populations elles-mêmes et entre elles et l'État ainsi que la gestion de la chose publique caractérisée par un manque notoire de civisme et de solidarité. Les actes de vandalisme sur un nombre important d'infrastructures publiques (commissariats de police, brigades de gendarmerie, tribunaux, prisons, bureaux des administrateurs territoriaux, etc.), ainsi que les discours de haine, les affrontements entre les populations et les forces de l'ordre lors des différentes manifestations publiques, illustrent bien ce manque de civisme chez les populations.

C'est pour faire face à cette situation que plusieurs initiatives ont été prises par les autorités guinéennes avec l'appui de leurs partenaires pour parvenir à la cohésion sociale, à la justice, la sécurité et à la réconciliation nationale, et notamment :

- La signature d'un Accord entre la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et l'ouverture en Guinée d'un Bureau de ONU Droits de l'Homme pour apporter tout l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre des engagements internationaux au traitement des cas de violations des droits de l'homme (y compris le dossier des événements du 28 septembre 2009)
- Les réformes dans les secteurs de la Sécurité et la Justice ;
- La mise en place et le fonctionnement de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) entre 2011 et 2016 et l'adoption en 2016 d'un rapport sur les principales violences entre 1958 et 2015, rapport qui préconisait entre autres la mise en place d'une vérité et réconciliation ;
- L'adoption de la Stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté ;
- L'institutionnalisation d'une Semaine nationale de la Citoyenneté ;
- La mise en place d'un mécanisme national d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires ;
- La mise en place et le fonctionnement d'un Comité de pilotage et d'une Commission technique dédiés à la préparation du procès des événements du 28 septembre 2009 ;
- La clôture de l'instruction et la construction d'une nouvelle salle d'audience devant abriter le procès des événements du 28 septembre 2009 ;
- L'organisation des "Assises nationales pour la vérité et le pardon" en avril et mai 2022.

Ces initiatives ont permis, entre autres :

- Aux victimes des violences et de violations des droits de l'homme, y compris les femmes, commis entre 1958 et 2021, de s'exprimer sur les exactions dont elles ont été victimes et de réclamer justice et réparation ;
- Une réforme profonde du Secteur de la Sécurité et de la Justice et de conformer davantage le cadre juridique et le fonctionnement des différentes institutions dudit secteur, aux normes et standards internationaux des droits de l'homme auxquels la Guinée est partie ;
- De renforcer le cadre juridique et institutionnel national de prévention des conflits et du renforcement de l'éducation à la citoyenneté ;

- De faire des avancées significatives concernant l'organisation du procès des événements du 28 septembre 2009, notamment la clôture de l'instruction par un panel de juges nationaux, l'inculpation de 13 hauts responsables militaires, y compris l'ancien président Moussa Dadis Camara et la création d'un comité de pilotage dédié à la préparation du procès des événements du 28 septembre 2009 ainsi que la construction d'un local devant abriter les travaux du procès. A rappeler que ce procès n'a pas encore commencé.

Cependant, les efforts en faveur de la cohésion sociale ont jusque-là produit un impact limité parce que ces initiatives se sont avérées insuffisantes et inachevées pour renforcer cette cohésion sociale et la réconciliation nationale en l'absence de la mise en œuvre des principales recommandations de la CPRN, à savoir l'adoption d'une loi portant création, organisation et fonctionnement d'une Commission Vérité et Réconciliation et la loi portant protection des victimes et des témoins, ainsi que la nécessité de rendre justice qui est réclamée par les victimes de violations des droits de l'homme commises par les différents régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance de la Guinée en 1958 à nos jours. Les recommandations issues du Rapport de la CPRN n'ont pas connu une suite positive, compte tenu du contexte sociopolitique délétère et le manque de volonté politique des autorités d'alors.

C'est dans ce contexte que le 5 septembre 2021, les FDS, réunies au sein du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ont pris le pouvoir en mettant fin au 3<sup>e</sup> mandat du Président en exercice, suspendu la Constitution, dissout le Gouvernement et les institutions républicaines et instauré une Transition. Après la prise du pouvoir, le Président de la Transition a indiqué que « la Justice sera la boussole qui orientera chaque citoyen guinéen ». Il n'en demeure que des préoccupations en matière de droits de l'homme demeurent depuis la Transition ; les démolitions dans le cadre de la récupération des biens de l'État constituent un exemple.

Le CNRD a adopté la Charte de la Transition mettant en priorité la refondation de l'État pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes et le renforcement de la cohésion sociale ainsi que la poursuite du processus de réconciliation nationale qui figure à la tête des valeurs de la Charte. C'est dans ce cadre que le Président de la Transition a assigné au Premier Ministre une lettre de mission qui prévoit notamment de « *renforcer la cohésion nationale et le respect des droits de l'homme à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'éducation civique, de changement de mentalité et de comportement et de promouvoir la réconciliation et l'unité nationale* ».

A la faveur des Assises nationales initiées par les autorités de transition du 22 au 29 avril 2022, plusieurs victimes se sont exprimées sur la nécessité de faire la lumière sur ces douloureux événements ainsi que de rendre justice et procéder à des réparations.

Il convient de souligner la convergence entre les travaux de la CPRN et ceux des récentes assises nationales quant aux attentes et recommandations des populations pour une véritable réconciliation. Les attentes prioritaires de la population se rapportaient : au droit à la vérité historique et au droit à la justice, aux réparations, notamment par la reconnaissance officielle par l'État des crimes commis. Les réformes institutionnelles représentaient également une des attentes majeures des populations interrogées : réformes du système judiciaire, de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

Il ressort de tout ce qui précède que la cohésion sociale, érodée par cette multitude de crises, requiert la mise en œuvre d'initiatives par le Gouvernement de la Transition conformément à la Charte de la Transition (Chapitre 1, article 1er : valeurs et principes) et à la Feuille de route du Gouvernement : « Pour conduire cet agenda d'actions politiques dans un cadre apaisé et inclusif, un processus de réconciliation nationale sera engagé pour restaurer le tissu social et renforcer la cohésion nationale ».

Toutefois, pour être durable, toute initiative de cohésion sociale et de réconciliation doit trouver son fondement dans les droits réclamés par les populations, en particulier par les personnes victimes/survivantes et les justiciables, et avoir pour objectifs de les réaliser. Ainsi, est-il fondamental de prendre en compte les voix qui s'élèvent de plus en plus, sur l'impérieuse nécessité pour les populations de se réconcilier entre elles, de se réconcilier avec l'État et d'inscrire le pays dans une dynamique de renforcement de l'état de droit, de la bonne gouvernance et du développement économique et social.

Dès leur prise du pouvoir, les autorités de la Transition ont clairement indiqué leur engagement à maintenir les engagements internationaux de la Guinée y compris en matière des droits de l'homme. Les efforts sus-évoqués font donc partie de la mise en œuvre des récentes recommandations formulées par les mécanismes onusiens des droits de l'homme à l'endroit de la Guinée. Dans le domaine de la justice transitionnelle, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies à l'issue de l'examen du troisième rapport périodique de la Guinée en 2018 et le Conseil des Droits de l'Homme lors de l'Examen Périodique Universel (EPU, 2020) ont recommandé à l'Etat de veiller à la mise en place d'un mécanisme de vérité et de réconciliation et de « *prendre des mesures immédiates afin d'accélérer les enquêtes, poursuites et sanctions dans le cadre des violations passées des droits de l'homme* ». La Guinée a accepté cette recommandation.

L'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH) étant dissoute, actuellement, aucun autre mécanisme de surveillance n'existe. Ainsi donc, le projet accompagnera la mise en place d'un mécanisme national inclusif de veille sur la situation des droits de l'homme pendant la Transition. Aussi, un plaidoyer sera effectué en direction de la Commission en charge de la rédaction de la Constitution en vue du maintien de l'INIDH conformément à l'esprit des « Principes concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme » (Principes de Paris).

Les principales parties prenantes ci-après seront au centre des activités du présent projet :

- **Acteurs étatiques** : Gouvernement (Primature ; ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Cours et Tribunaux ; ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, régions, préfectures et communes ; ministère de la Promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables ; ministère de la Jeunesse et des Sports; Secrétariat Général des Affaires Religieuses, Forces de Défense et de Sécurité) ;
- **Conseil National de la Transition** (Commissions chargées des lois, de la réconciliation et de la défense, paix et sécurité) ;
- **Acteurs non-étatiques** : Société civile (notamment les associations des victimes des événements du passé, organisations religieuses, coutumières et traditionnelles, coordinations régionales, organisations de défense des droits de l'homme, Centre africain de formation et d'information sur les droits de l'homme et l'environnement, CoJeLPAID; Aide et Action ; Association des Victimes, Parents et Amis du 28 Septembre 2009 (AVIPA) ; Talking Drum Studio (TDS) ; Trust*Inside* ; COFEPAD-

GUINEE ; le monde académique: Centre International de Recherches et de Documentation); structures jeunes et femmes des partis politiques et médias, associations de femmes des droits de femmes, en particulier celles travaillant dans l'accompagnement psychosocial et juridique des survivants de violence et violations des droits de l'homme susmentionnés, de même que les organisations de femmes engagées dans la médiation politique et intercommunautaire aux plans national et local.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>17</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**.

Le présent projet s'aligne aux priorités des Autorités de la Transition en Guinée, notamment l'axe III du cadre légal et de gouvernance qui intègre la réconciliation nationale énoncée dans les dispositions de la Charte de la Transition, en son article 1<sup>er</sup> centré sur le pardon et la réconciliation, la justice et la responsabilité/redevabilité et en son article 2 relatif au renforcement de la cohésion nationale, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés publiques.

Le projet est en phase avec l'Objectif Spécifique 2.3 de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et du Renforcement de la Citoyenneté (SNPCRC), la lettre de politique nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Il soutient les objectifs stratégiques du PNUAD 2018-2022 (Axe 1) pour la Guinée et contribue à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) 2020, du Comité des droits de l'homme, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de mars 2020 et de l'ODD 16 de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Aussi, le présent projet contribuera à la Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée d'accompagnement à la Transition. Il est aligné sur les priorités de la transition telle que défini sur la feuille de route du Premier Ministre M. Beavogui.

Le projet mettra un accent particulier sur l'égalité des sexes en Guinée (représentation égale des femmes et des hommes dans le processus de la mise en œuvre du projet), conformément à l'ODD 5, à la politique nationale genre et à la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre.

Ce document de projet a été développé (et sera mis en œuvre) avec la participation des communautés bénéficiaires représentées par les ONG locales et les OSC et en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Transition, sous le leadership de la Primature et avec une implication significative directe du Conseil National de la Transition (CNT) et des Départements ministériels en charge de la Justice et des droits de l'homme, de l'Administration du territoire et de la décentralisation, de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables, ainsi que le Secrétariat Général des Affaires Religieuses.

Les groupes de femmes, de jeunes, les ONG et autres OSC seront les principaux partenaires de mise en œuvre du projet, notamment pour les activités de sensibilisation au niveau communautaire, de concertation entre les acteurs clés et l'offre d'une assistance d'urgence aux victimes des événements douloureux du passé en Guinée. Il s'agit principalement de Centre africain de formation et d'information sur les droits de l'homme et l'environnement

---

<sup>17</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

(CAFIDHE), du Centre International de Recherches et de Documentation (CIRD), de l'ONG Les Mêmes Droits Pour Tous (MDT), de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH), de l'ONG « Femmes, Développement et Droits Humains en Guinée » (F2DH-G), du Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG), Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), du Réseau Convergence des jeunes leaders pour la paix et le développement (CoJeLPAID) et du Forum national des jeunes des partis politiques (FONAJEP).

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

**Le Projet d'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée** est initié dans le but de contribuer aux efforts du Gouvernement de Transition en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale, de la quête de la vérité et de la justice sur les événements du passé afin de créer un cadre propice à une véritable réconciliation. Il renforcera la synergie avec les autres initiatives en cours et viendra compléter celles antérieures :

- Le PBF a financé en 2013 et 2015 deux phases successives d'un projet d'appui aux consultations nationales sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale en Guinée (CONARGUI). Il a été mis en œuvre par le Gouvernement guinéen, à travers la Commission provisoire de réflexion pour la réconciliation nationale (CPRN) et la Primature en collaboration avec ONU Droits de l'homme, le PNUD et l'UNICEF. Ce projet avait pour objectif de jeter les bases d'une réconciliation inclusive et apaisée en Guinée, via une large consultation des filles et fils du pays. En dépit du plaidoyer à l'endroit du Chef de l'État par les deux Co-Présidents de la CPRN, les OSC et les agences d'exécution du Projet, les recommandations issues du Rapport de la CPRN en juin 2016, n'ont pas été mises en œuvre par manque de volonté politique.
- Le PBF a financé par la suite d'autres projets bâtis sur les acquis du projet CONARGUI, touchant différents aspects conditionnant la réconciliation nationale. Il s'agit, notamment du « Programme prioritaire d'appui aux initiatives de Prévention de Conflits et de Consolidation de la Paix en Moyenne Guinée et en Guinée forestière ». Ce projet a abouti à travers de large consultations au niveau préfectoral, à l'adoption d'une Lettre de politique nationale des droits de l'homme, la création et le renforcement des infrastructures sociales de paix en Guinée forestière et en Moyenne-Guinée ;
- Le « Projet d'appui au dialogue et participation politiques inclusifs en Guinée », a été financé par le PBF et mis en œuvre par le PNUD, le HCDH et le Gouvernement. Il a permis aux acteurs politiques représentés à l'Assemblée nationale, d'échanger sur des problématiques concernant les communautés afin d'atténuer les tensions politiques de 2020. Le projet a permis aussi la mise en place du Groupe national de Contact en charge de la médiation entre les acteurs politiques.

La différence majeure entre la présente initiative et celles antérieures est le degré d'acceptation par les autorités de la Transition et leur implication dans sa conception d'une part et d'autre part la concomitance des consultations communautaires ayant servi de base à son élaboration avec deux processus majeurs que sont les Assises nationales organisées par le CNRD et la Caravane de la Paix organisée à travers la Guinée grâce aux efforts conjoints des autorités et du système des Nations Unies.

Par ailleurs, dans le but d'appuyer le développement de la vision commune du Système des Nations Unies pour l'accompagnement de la Transition en Guinée, le présent projet sera en synergie avec les deux nouveaux projets soutenus par le PBF. Il s'agit du Projet d'Appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en République de Guinée et du Projet d'Appui à la participation des jeunes (filles et garçons) pour une transition apaisée et inclusive des jeunes ; deux projets mis en œuvre conjointement par l'UNFPA, le PNUD et l'UNICEF. Dans le but de capitaliser les acquis des trois projets et d'éviter les doublons, une « Taskforce PBF d'accompagnement de la Transition en Guinée » sera mise en place et se réunira de manière périodique (mensuelle ou trimestrielle).

Le tableau ci-après indique le résumé des interventions existant dans le secteur :

Nom du projet (durée)	Périodes	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Caravane pour la cohésion sociale et la paix en Guinée	Nov. 2021- Nov.2022	DPPA/UNOWAS  (Budget : 128.198,50 USD)	Prévention des conflits à travers l'art/la culture et des fora	Ce projet en cours de mise en œuvre, a été lancé officiellement à N'Zérékoré le 10 novembre 2021 par le RSSG (UNOWAS) et le Ministre des Affaires Etrangères. Il est complémentaire, car il vise à prévenir les conflits et à renforcer la cohésion entre les différentes communautés du pays
Projet Dialogue sur le Fromager pour la paix	2021-2022	JB-PNUD-DPPA 91.000 USD	Espace de dialogue et d'échange basée sur la culture en vu de la cohésion sociale	En maintenant un espace de dialogue sur les outils communautaire de résolution de conflits et la cohésion sociale, le projet contribue à la création d'un climat favorable à la réconciliation par la mise en valeur de propositions par des intellectuels, des artistes et des élus
Projet Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour	Juillet 2020 à Juin 2022	PBF, USD 1,427,915	Contribue à la rupture du cycle de violences en Guinée	Ce projet actuellement en cours est complémentaire, car il vise à appuyer la lutte contre l'impunité, la

le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière			forestière impliquant les jeunes leaders communautaires, pour renforcer la cohésion sociale	transformation des jeunes leaders communautaires en des acteurs de paix pour une cohésion sociale et une paix durable dans la Région de la Guinée forestière
Programme de renforcement de la gouvernance et de la sécurité humaine	2021-2025	PNUD (budget : 5 491 775 USD)	Amélioration de la gouvernance sécuritaire	Ce projet est complémentaire car il vise à appuyer l'amélioration de la gouvernance des institutions de défense et de sécurité
Projet d'appui à la Transition en Guinée (PATRAGUI)	1 <sup>er</sup> décembre 2021-Mai 2022	Fund Crisis Board (600 000 USD)	Soutien au processus de Transition	Ce projet vise la Réforme constitutionnelle; gouvernance judiciaire; cohésion sociale
Projet d'appui à la Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière	Novembre 2020 à Octobre 2022	PBF USD 2,095,409.92	Prévention des conflits par l'amélioration de la gouvernance foncière	Ce projet est complémentaire, car il vise à prévenir les conflits intercommunautaires en Guinée forestière résultant de frustrations structurelles, alimentées par l'inégalité d'accès aux moyens de subsistance et les sentiments de marginalisation qui y sont associés, ainsi que la mal gouvernance foncière

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

### a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet -

Le projet d'« **Appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée** » est initié dans le but de contribuer aux efforts du Gouvernement de Transition en matière de renforcement de la cohésion sociale, de la quête de la vérité et de la justice sur les

événements du passé afin d'amorcer une véritable réconciliation nationale. Il repose sur deux résultats stratégiques et quatre produits contribuant à leur atteinte.

- Dans le domaine de la cohésion sociale, le projet entend renforcer la résilience des autorités religieuses et coutumières, des jeunes (hommes et femmes) des partis politiques face aux diverses formes de manipulation ou instrumentalisation politique et sociale. Aussi, le projet contribuera à la lutte contre l'impunité durant la période de Transition, à travers l'appui à la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme inclusif national de veille sur les droits de l'homme et le renforcement des mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires ;
- Dans le domaine de la réconciliation nationale, le projet entend créer les conditions favorables à une réconciliation nationale basée sur les droits de l'homme en amenant les parties prenantes à s'engager dans un processus inclusif de vérité, de justice, de réparations et de garanties de non-répétition. Il appuiera l'élaboration du cadre juridique portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'organe chargé de la réconciliation nationale. Aussi, un appui-conseil stratégique sera apporté sur la conduite du processus de réconciliation nationale et la tenue du procès des événements du 28 septembre 2009. Le projet prendra en compte la dimension genre en contribuant au rétablissement de certaines femmes victimes dans leurs droits. Un accent particulier sera également mis sur le monitoring des droits de l'homme pendant la Transition et le renforcement des mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires.
- Spécifiquement, il aidera à poser les bases légales de l'organe chargé de la réconciliation, ainsi que la protection des victimes et des témoins et rendre opérationnelle la Commission.

En outre,

Le projet dans sa globalité est basé sur **la théorie générale de changement** suivante :

***Si*** les mécanismes institutionnels renforçant la participation inclusive dans les affaires publiques, la transparence et la redevabilité des institutions publiques en matière de cohésion sociale, de respect des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination, les inégalités structurelles de genre et la corruption sont soutenus par l'État et ses partenaires ;

***Si*** les autorités de la Transition s'engagent à mettre des mécanismes relatifs aux quatre piliers de la justice transitionnelle (vérité, justice, réparation et garantie de non-répétition) et notamment une Commission indépendante Vérité, Justice et Réconciliation, incluant des femmes dans sa composition, et à lui accorder les moyens matériels et financiers adéquats pour conduire un processus inclusif de réconciliation nationale ;

***Si*** les acteurs sociopolitiques, y compris les femmes et les jeunes regroupés au sein des organisations de la société civile, s'approprient et contribuent à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la CPRN et des Assises nationales,

***Alors*** Les efforts du gouvernement pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale seront renforcés et **les fondamentaux d'une société pacifique et inclusive consolidés** ;

**Parce que les conditions de la paix et de la justice sociales inclusives et accessibles de façon égale à tous les Guinéens sans aucune distinction sont mises en place et appliquées de façon impartiale et que la volonté politique des autorités de la transition est réelle.**

**d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet**

Les interventions du projet seront axées sur les résultats suivants :

**Résultat 1 : La cohésion sociale, la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice des victimes de violations des droits de l'homme sont améliorées**

Dans ce résultat, l'appui sera axé sur la consolidation de la paix et le renforcement de la participation citoyenne respectueuse des droits de l'homme et des diversités. Le projet entend renforcer la résilience des autorités religieuses et coutumières, des jeunes et des femmes des partis politiques face aux diverses formes de manipulation ou instrumentalisation politique et sociale. Il permettra de mettre en place les bases d'une culture de la citoyenneté et des droits de l'homme et renforcer la redevabilité des gouvernants (y compris les élus locaux) et des acteurs sociaux politiques.

Le résultat 1 de ce projet sera atteint à travers les produits ci-après :

**Produit 1.1 : L'éducation au civisme et aux droits de l'homme des leaders communautaires et des militants des partis politiques est renforcée**

Dans ce produit, l'accent sera mis sur la mise en œuvre d'activités permettant de construire les bases de la cohésion sociale en suivant une approche basée sur les droits de l'homme et sur l'égalité des genres. Ainsi, il porte sur l'écriture des pratiques et savoirs locaux et l'élaboration d'un programme national d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Cette écriture des bonnes pratiques et savoirs locaux vise à mettre en commun les ententes, les pactes et les alliances traditionnelles et modernes en assurant leurs apports à la consolidation de la paix ainsi que leur conformité aux principes des droits de l'homme. En outre, les interventions porteront sur le renforcement de la résilience des structures des jeunes (filles et garçons) et des femmes des partis politiques sur la problématique de leur instrumentalisation ou manipulation politique durant la transition.

Les principales interventions sont :

- Appuyer l'identification et l'écriture des bonnes pratiques et savoirs locaux respectueux des principes des droits de l'homme et des droits des femmes en Guinée. **Activité réalisée.**
- Encourager et faciliter l'élaboration et la signature d'un Pacte d'entente entre les coordinations régionales et les autorités morales, coutumières et religieuses. **Réalisée en partie. Le reste (la signature du pacte et le suivi de sa mise en œuvre) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.**
- Appuyer l'élaboration et le développement d'un programme national intégré d'éducation civique et aux droits de l'Homme. **Activité réalisée.**

- Renforcer l'éducation citoyenne et aux droits de l'Homme des jeunes (femmes et hommes) âgées de 18 à 35 ans militants des partis politiques. *Activité réalisée.*

### **Produit 1.2 : Les mécanismes inclusifs de redevabilité des autorités sont renforcés**

Les principales interventions au niveau de ce produit portent essentiellement sur l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (OSC) portant sur le contrôle citoyen de l'action publique. Cet appui sera soutenu également par la mise en place, en collaboration avec les OSC d'un dispositif innovant de mesure de la perception des citoyens sur la conduite de la transition. Cet outil indépendant et transparent permettra aux citoyens de participer librement à la prise des décisions publiques en exprimant leurs opinions, leur analyse sur les politiques, stratégies et projets de développement, pour formuler des propositions en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance. Le dispositif s'appuiera sur les nouvelles technologies de communication notamment les réseaux sociaux pour recueillir régulièrement la perception des citoyens en milieu rural et urbain sur la conduite de la Transition et dresser périodiquement des rapports à l'attention des décideurs et des acteurs sociopolitiques. Ces appuis seront précédés par des études qui permettront d'établir la situation de référence (état des lieux, indicateurs et fréquences de mesure et de mécanisme de partage de rapports, etc.).

En outre, l'intervention portera sur l'appui à l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de promotion de la paix et de la citoyenneté et de la paix, créée par les Autorités de la Transition courant mars 2022.

Les principales interventions sont déclinées comme suit :

- Appuyer les initiatives des Organisations de la société civile visant le contrôle citoyen de l'action publique. *Réalisée en partie. Le reste (présentation/validation du rapport de l'activité de contrôle citoyen, ainsi que sa publication ; réaliser des actions de plaidoyer et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.*
- Soutenir la mise en place d'un dispositif innovant permettant de mesurer la perception des citoyens sur la conduite de la Transition. *Activité en cours de démarrage. Elle sera réalisée durant la période de l'extension du projet.*
- Appuyer l'opérationnalisation de l'Agence nationale de promotion de la paix et de la citoyenneté. *Activité réalisée.*
- Renforcer les mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires. *Réalisée en partie. Le reste (réaliser d'autres missions dans les 3 Régions naturelles non encore couvertes : Basse-Guinée, Moyenne-Guinée et Guinée forestière) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.*

### **Produit 1.3 : L'accès des victimes à la justice et la lutte contre l'impunité sont renforcés**

Pour ce produit, les interventions visent à apporter un appui à l'élaboration et l'adoption d'une loi portant protection des victimes et des témoins notamment les femmes défenseurs des droits humains. Il soutiendra la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme national inclusif de monitoring des droits de l'homme pendant la transition. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le projet renforcera les capacités d'intervention des mécanismes internes de

contrôle des institutions de défense, de sécurité et de la Justice. Enfin, une assistance médicale, psychosociale et juridique sera apportée à 300 femmes victimes de violences. Les bénéficiaires seront choisis en fonction des critères de vulnérabilité.

- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une loi portant protection des victimes et témoins. Réalisée en partie (loi étant déjà votée depuis le 23 septembre 2022). Le reste (processus d'adoption des 2 textes d'applications de ladite loi et appui conseil-stratégique pour l'opérationnalisation du Service national de Protection des victimes et témoins) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme inclusif national de veille sur les droits de l'homme pendant la transition. Réalisée en partie (formation des moniteurs et développement d'outils de WANEP et des Comités de suivi des impacts du projet Simandou). Le reste (collecte, analyse des données sur les violations des droits de l'homme dans le pays, puis plaidoyer auprès des autorités concernées en vue de l'amélioration de la situation) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.
- Apporter une assistance médicale, juridique et psychosociale à 300 femmes victimes des événements du passé. Réalisée en partie. Le reste sera réalisé durant la période de l'extension du projet.

## **Résultat 2 : Les autorités nationales engagent un processus inclusif de réconciliation nationale**

Les principales interventions dans ce produit visent le renforcement de capacités des autorités nationales notamment le Gouvernement, le CNT, les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets et les maires sur les piliers de la justice transitionnelle en vue de leur permettre d'assurer efficacement leur mission dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Un plaidoyer sera porté en direction de ces autorités afin d'impliquer effectivement les femmes et les jeunes dans le processus de réconciliation nationale y compris dans l'organe en charge de la réconciliation nationale. Cet appui favorisera particulièrement une mise en œuvre effective des conclusions et recommandations des Assises nationales et de ce que réclament les victimes ainsi qu'une intégration du genre dans le processus de réconciliation nationale.

Ensuite, dans le but de faciliter la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales, il convient de préparer et d'amener les communautés à comprendre et à accepter le processus de réconciliation. Ainsi, le projet mènera, en direction des communautés, des activités d'information et d'explication du contenu des recommandations des Assises nationales.

Les principales interventions sont formulées comme suit :

- Organiser des sessions de renforcement des capacités des membres de l'organe chargé de la réconciliation, des partenaires de mise en œuvre et des membres de l'équipe du projet sur le « diagnostic de la confiance<sup>18</sup> » dans le contexte de la réconciliation nationale. **Activité réalisée.**
- Appuyer l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation contre les

---

<sup>18</sup> Le diagnostic de confiance est un concept nouveau utilisé en matière de transformation des conflits comme une étape essentielle à la restauration de la confiance en vue d'une cohésion sociale inclusive et participative. Elle a été mise en œuvre par le Cabinet international TRUST INSIDE qui l'a appliqué avec succès dans des entreprises ainsi que dans des sociétés divisées notamment au Cameroun (entre Anglophones et francophones), en Guinée Bissau, en RCA et en Ukraine.

préjugés et discours de la haine à l'endroit des acteurs sociopolitiques et des populations ainsi que sur l'importance de la justice pour les violations des droits de l'homme du passé, y compris les événements du 28 septembre 2009, pour la cohésion sociale et la réconciliation à l'échelle nationale. **Activité réalisée.**

- Renforcer les capacités (partage d'expériences avec des personnes ressources, mise à disposition d'une expertise technique, etc.) des autorités de la Transition notamment le Gouvernement, le CNT, les autorités déconcentrées et décentralisées en vue de leur permettre d'assurer efficacement leur mission dans le cadre du processus de réconciliation nationale. **Activité réalisée.**
- Plaidoyer en vue de l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de réconciliation nationale et leur participation au sein des mécanismes y afférents. **Réalisée en partie. Le reste (suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de ce plaidoyer auprès du Gouvernement et du CNT) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.**

## **Produit 2.2 : Les autorités et les acteurs sociopolitiques mettent en œuvre les conclusions et les recommandations des Assises nationales sur la réconciliation**

Les interventions ciblées dans ce produit consistent à mettre à disposition de la Primature d'une expertise pour lui apporter des appuis conseils stratégiques dans la conduite du processus de réconciliation nationale basée sur les droits de l'homme, la mise en œuvre des recommandations clés du rapport des Assises nationales et les attentes des populations notamment l'appui à l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'organe de réconciliation nationale, l'appui à l'adoption d'une loi portant protection et la sécurité des victimes et des témoins et l'appui à l'élaboration de la stratégie nationale de réconciliation.

Ensuite, ces interventions porteront sur le soutien à la tenue du procès des événements du 28 septembre 2009 à travers un appui conseil stratégique et la formation des magistrats, avocats, greffiers et huissiers notamment en matière de violences sexuelles et basées sur le genre.

Enfin, ces interventions porteront sur le développement des Activités Génératrices de Revenus en faveur des victimes. Les bénéficiaires seront choisis en fonction des critères de vulnérabilité.

Les principales interventions sont :

- Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation. **Cette activité ne pourra être réalisée telle que planifiée. A cet effet, les fonds y relatifs ont été réalloués pour soutenir l'organisation de la campagne communautaire d'information et de sensibilisation contre les préjugés et discours de haine à l'endroit des acteurs sociopolitiques et des populations ainsi que sur l'importance de la justice pour les violations des droits de l'homme du passé, y compris les événements du 28 septembre 2009, pour la cohésion sociale et la réconciliation à l'échelle nationale ; et pour couvrir les coûts supplémentaires du personnel du PNUD.**
- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'un document de base pour la stratégie de la réconciliation nationale. **Activité réalisée. Le reste (soutenir la Primature dans ses efforts de publication/vulgarisation et de promotion dudit document auprès des différents partenaires de l'Etat, en vue de sa mise en œuvre effective) sera réalisé durant**

la période de l'extension du projet.

- Appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'organe chargé de la réconciliation nationale et la loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la haine. *Activité réalisée en partie. Le reste (accompagner le processus d'adoption de ces 2 textes de loi) sera réalisé durant la période de l'extension du projet.*
- Soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de l'organe chargé de la réconciliation nationale. *Activité non encore réalisée, car le processus d'adoption de l'avant-projet de Loi organique portant mise en place et fonctionnement de la Commission vérité et réconciliation, est en cours. Elle sera réalisée durant la période de l'extension du projet.*
- Soutenir la formation des acteurs judiciaires (magistrats, avocats, greffiers, huissiers) en charge du procès des événements du 28 septembre 2009. *Activité réalisée*
- Apporter un appui conseil stratégique au procès des événements du 28 septembre 2009 ; y compris en matière de protection de victimes et témoins et la mise en place d'une stratégie de communication. *Activité réalisée en partie. Durant la période de l'extension du projet, l'appui-conseil stratégique nécessaire au Ministère de la Justice se poursuivra pour la tenue non seulement du procès de 6 autres accusés en attente de jugement, mais aussi au procès en appel du jugement rendu le 30 juillet 2024 par le Tribunal de Première instance de Dixinn, Conakry. Le monitoring, le soutien à la formation du personnel judiciaire impliqué et les travaux du Cluster animés par l'Unité de gestion du procès, se poursuivront également avec l'appui du projet.*
- Accompagner 300 femmes victimes des événements du passé à travers le développement d'activités génératrices de revenus. *Activité en cours de réalisation.*

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

#### **e) Ciblage du projet**

Le présent projet sera exécuté dans la zone spéciale de Conakry (siège du Gouvernement de la Transition) et dans les 33 Préfectures de la Guinée avec des interventions renforcées dans certaines localités réputées conflictogènes, des Régions de Mamou, Labé, Boké, Kankan et N'Zérékoré.

Les bénéficiaires directs du projet sont principalement :

- Les membres du Cabinet de la Primature et du Gouvernement de Transition ;
- Les membres du Conseil National de la Transition (CNT) ;
- Les acteurs judiciaires et les membres des Forces de défense et de sécurité ;
- Les leaders, les jeunes et les femmes des partis politiques (comités des jeunes et des femmes au niveau national et local).
- Les membres des Coordinations régionales et les leaders religieux ;
- Les membres des OSC, y compris les Associations de victimes des événements du passé (notamment, Camp Boiro, Evènements de 1985,2007,28 septembre2009, Kaporo-rails, Souapity) ;
- 600 femmes victimes des événements du passé, particulièrement vulnérables ;

- Les membres des communautés des 33 Préfectures de la Guinée et des 6 Communes de Conakry.

Les bénéficiaires indirects du présent projet sont principalement les personnes qui seront touchées par les différentes campagnes médiatiques de sensibilisation en faveur d'une culture de citoyenneté et le processus de réconciliation nationale.

Les différents bénéficiaires du projet sont ventilés par types et par sexe dans le tableau ci-dessous :

**Tableau des bénéficiaires**

Principales activités	Types de bénéficiaires	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Soutenir la mise en place d'un dispositif innovant permettant de mesurer la perception des citoyens sur la conduite de la Transition	Membres des OSC, activistes réseaux sociaux et réseaux des volontaires	300	100	200
Renforcer l'éducation citoyenne et aux droits de l'Homme des jeunes (femmes et hommes) âgées de 18 à 35 ans militants des partis politiques	Membres du Forum national des jeunes des partis politiques (FONAJEP)	300	150	150
Appuyer les initiatives des organisations de la société civile visant le contrôle citoyen de l'action publique	Responsables des OSC ou plateformes d'OSC	160	80	80
Encourager et faciliter l'élaboration et la signature d'un Pacte d'entente entre les coordinations régionales et les autorités morales, coutumières et religieuses	Membres des 4 coordinations régionales et les autorités morales, coutumières et religieuses	100	40	60
Appuyer l'opérationnalisation de l'Agence nationale de promotion de la paix et de la citoyenneté	Membres du Personnel de l'Agence	15	5	10
Renforcer les mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires	Services d'inspections des institutions de défense et de sécurité, IGSJP, Cours d'appels de Conakry et de Kankan (Parquets généraux et Chambres de contrôle de l'instruction), DNAPR	60	10	50
Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme inclusif national de veille sur les droits de l'homme pendant la transition	ONG de défense des droits de l'homme, ministères sectorielles (MATD, MJDH,	100	30	70

	MSPC, MDN, MEEF, MB, MASPFE etc.), Collectivités etc.			
Organiser des sessions de renforcement des capacités des membres de l'organe chargé de la réconciliation, des partenaires de mise en œuvre et des membres de l'équipe du projet sur le « diagnostic de la confiance » dans le contexte de la réconciliation nationale	Membres de l'organe chargé de la réconciliation, des partenaires de mise en œuvre et de l'équipe du projet	60	15	45
Appuyer l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation contre les préjugés et discours de la haine à l'endroit des acteurs sociopolitiques et des populations ainsi que sur l'importance de la justice pour les violations des droits de l'homme du passé, y compris les événements du 28 septembre 2009, pour la cohésion sociale et la réconciliation à l'échelle nationale	Leaders des partis politiques et des OSC, chefs religieux ou coutumiers, leaders communautaires y compris les jeunes et les femmes, médias etc.	40 000	20 000	20 000
	Journalistes et communicateurs traditionnels (participant aux 2 sessions régionales de formation, préalables à la campagne)	80	40	40
Renforcer les capacités (partage d'expériences avec des personnes ressources, mise à disposition d'une expertise technique, etc.) des autorités de la Transition notamment le Gouvernement, le CNT, les autorités déconcentrées et décentralisées en vue de leur permettre d'assurer efficacement leur mission dans le cadre du processus de réconciliation nationale	Premier Ministre, Membres du Gouvernement de Transition, Membres du CNT, Membres des États-majors de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie, Personnel judiciaire, Gouverneurs et Préfets	1 500	400	1 100
Plaidoyer en vue de l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de réconciliation nationale et leur participation au sein des mécanismes y afférents	Organes de la transition (CNRD, CNT), Ministères, Régions, Préfectures et communes	800	240	560
Soutenir la formation des acteurs judiciaires en charge du procès des événements du 28 septembre 2009	Magistrats, avocats, greffiers, huissiers	140	30	110

Appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation	Primature, Gouvernement ; Membres du CNT (Commission des Lois et Commissions droits de l'homme et réconciliation nationale) ; Acteurs de la Société civile (Association de victimes)	60	30	30
Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une loi portant protection des victimes et témoins				
Accompagner les victimes des événements du passé à travers le développement d'activités génératrices de revenus et l'assistance médicale et psychosociale en faveur de 600 femmes et filles victimes des événements du passé sélectionnés suivant des critères de vulnérabilités prédéfinis	Victimes des événements du passé, particulièrement vulnérables	600	600	0
<b>Bénéficiaires totaux directs</b>	/	<b>44 275</b>	<b>21 770</b>	<b>22 505</b>

### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

#### a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

L'ONU-Droits de l'Homme (Lead), le PNUD et l'UNFPA sont les organisations bénéficiaires de ce financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF). Elles géreront directement le projet avec leurs mandats respectifs de promotion et de protection des droits de l'homme, de la Population et de l'aide au développement.

**L'ONU-Droits de l'Homme** est Agence leader, de par son mandat dédié aux questions relatives à l'État de droit et aux droits de l'homme. Le Gouvernement de la République de Guinée, dans l'Accord portant installation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ONU-Droits de l'Homme) en Guinée a également, conformément au leadership de l'Institution sur les questions de Justice transitionnelle au sein du Système des Nations Unies, demandé à celle-ci de l'accompagner dans la mise en œuvre du processus de justice et de réconciliation nationale préconisé. Son avantage comparatif pour la mise en œuvre du présent projet réside dans son expertise dans l'accompagnement de processus de justice transitionnelle dans différents pays en Afrique, y compris la Guinée relativement aux deux projets CONARGUI, avec un accent particulier sur la prise en compte effective des droits de l'homme à toutes les étapes.

**Le PNUD** a un avantage comparatif certain à cause de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, ainsi que de son expérience dans l'animation de cadres de dialogue. Son choix pour la mise en œuvre des produits liés à ses compétences dans l'exécution des deux premiers projets CONARGUI mis en œuvre entre 2013 et 2016 en Guinée.

L'UNFPA Son expertise dans l'accompagnement du ministère de la Jeunesse dans le domaine du développement des jeunes, l'appui aux initiatives de consolidation de la paix, serviront pour faciliter l'appui à la mise en place de cadres de concertation à l'échelle des jeunes et des femmes pour recueillir et fédérer leurs préoccupations en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale, ainsi que pour l'assistance aux victimes des événements douloureux du pays.

**La Primature assurera (le lead), le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,** seront les départements clés dans la mise en œuvre du projet, car ils sont les mieux concernés par les domaines d'intervention de ce projet. Ils se chargeront des aspects stratégiques et assureront le volet appropriation, ainsi que de la coordination conjointe des activités du suivi, de supervision et d'évaluation. Par ailleurs, le Secrétariat Général aux Affaires Religieuses et le Conseil National de la Transition (CNT), apporteront des appuis techniques substantiels dans la mise en œuvre du projet et feront également partie du comité de pilotage.

Par ailleurs, les OSC partenaires ont été identifiées sur la base de leurs expériences antérieures similaires. L'ONU-Droits de l'Homme le PNUD et l'UNFPA travailleront avec ces organisations sur le terrain pour mettre en œuvre le projet, sur la base de procédures UN (MoU, LOA) signés et l'allocation de subventions (41% des fonds du projet) nécessaires à la mise en œuvre des activités spécifiques sur le terrain. Il s'agit des 12 OSC mentionnées à la section « *Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux* », pages 1 et 2.

Les Bureaux auxiliaires de ces 3 Agences dans les différentes régions du pays, seront impliqués de manière significative dans les opérations sur le terrain en collaboration avec les autorités administratives territoriales et locales et les ONG partenaires.

Les interventions antérieures de l'ONU-Droits de l'Homme (Lead), le PNUD et l'UNFPA sont décrites dans le tableau ci-dessus :

<b>Organisation bénéficiaire</b>	<b>Budget total dans l'année précédente 2019</b>	<b>Sources principales du budget (donateurs etc.)</b>	<b>Emplacement des bureaux dans le pays</b>	<b>Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)</b>	<b>Experts techniques existants pertinents au projet</b>
<b>ONU-Droits de l'Homme</b>	\$US 2,703,630	Fonds propres PBF Allemagne	Conakry et N'Zérékoré	24 staff au total	3 (1 Expert Justice transitionnelle / réconciliation, 1 Expert cohésion sociale/transformation des conflits et 1 Expert en

					Justice Etat de droit)
<b>Organisation de convocation : UNFPA</b>	7 122 185 USD	Fonds propres Pfrance (Fonds MUSKOKA) Fonds Italien MHTF SUPPLY PC MGF VIH(UBRAF)	Conakry, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et N'Zérékoré.	45 au total dont personnels dans la zone du projet	2 (1 Expert en cohésion sociale, 1 Expert en Jeunesse et femmes et cohésion sociale)
<b>Organisation bénéficiaire : PNUD</b>	23 184 158 USD	Fonds propres PBF Japon GEF Union européenne	Conakry, Boké, Labé, Mamou, Kankan, N'Zérékoré.	112 au total	2 (1 Expert en cohésion sociale, 1 Expert en Gouvernance)

### Gestion et coordination du projet –

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par les 3 agences (ONU-Droits de l'Homme – agence lead, PNUD et l'UNFPA). Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur la base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet et du mandat de chaque Agence. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires de mise en œuvre. Une équipe de coordination composée de :

- Un(e) Coordonnateur (trice) du projet (NOB) : basé(e) au sein de l'agence lead (ONU Droits de l'Homme), sera chargé de l'appui technique, de la coordination, du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des activités et de la liaison avec le Secrétariat du PBF et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il/Elle est également responsable de la synthèse des rapports des agences bénéficiaires ;
- Un(e) chargé du Suivi-Évaluation du projet (G6), basé(e) au sein de l'agence lead (ONU Droits de l'Homme) : responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet ;
- Coordonnateur Technique volet PNUD (NPSA11) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence ;
- Un(e) chargé de projet UNFPA (1 VNU Spécialiste) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence.

Cette équipe assurera la mise en œuvre des différentes interventions du projet et sera responsable du suivi quotidien, de la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Il est important de préciser qu'en plus des missions régulières de suivi sur le terrain par le(la) chargé(e) du S&E, la présence des bureaux décentralisés des agences impliquées à Kankan, Labé, Mamou et N'Zérékoré facilitera aussi le suivi rapproché des activités.

En outre, l'équipe de coordination en lien avec le secrétariat du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les trois mois, les comités de pilotage tous les six mois et autres réunions ad'hoc.

La composition et la description des principales tâches de l'équipe mise en œuvre du projet sont indiquées dans le tableau ci-après :

POSTES	RÔLES ET RESPONSABILITÉ	% TEMPS SUR LE PROJET	MONTANT EN USD
<b>ONU Droits de l'Homme : Un (e) Coordonnateur (trice) (NOB) - (30 mois)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner la mise en œuvre du projet, sur le plan technique et administratif, et s'assurer de l'atteinte des résultats de qualité ;</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs du projet, ainsi que les passerelles avec les autres projets soutenus par le PBF pour l'accompagnement de la Transition en Guinée ;</li> <li>• Gérer l'équipe du projet et s'assurer de l'utilisation optimale des ressources ;</li> <li>• Assurer/coordonner le suivi-évaluation et le rapportage du Projet</li> </ul>	100%	191 000
<b>ONU Droits de l'Homme : Un(e) Expert(e) chargé(e) de S&amp;E (G6) – 30 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions régulières de suivi des activités du projet sur le terrain ;</li> <li>• Rapportage périodique des activités</li> <li>• Contribution aux différents exercices d'évaluation du projet</li> </ul>	100%	81 000
<b>Coordonnateur Technique du Projet (NPSA11) et 1 appui technique au programme, volet PNUD – 30 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurera la mise en œuvre et le suivi quotidien du projet au sein de son agence.</li> </ul>	100%	217 400
<b>Un(e) chargé(e) de projet UNFPA (VNU Spécialiste) et 1 Chauffeur – 30 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurera la mise en œuvre et le suivi quotidien du projet au sein de son agence.</li> </ul>	100%	75 000
<b>Total coût personnel</b>			<b>564 400 USD (18,08%)</b>

Cette équipe sera soutenue par les unités d'appui et de contrôle qualité de ONU-Droits de l'Homme, du PNUD et de UNFPA.



Le Coordonnateur ou le chargé de S&E du projet sera maintenu au moins 3 mois après la fin du projet pour assurer les exigences relatives à la clôture opérationnelle du projet dont les rapports finaux, l'évaluation finale et le COPIL final.

Etant donné la nature sensible et le lien spécifique avec la transition politique, pour la mise en œuvre de ces initiatives, au-delà des instances de gouvernance PBF (habituelle)s – comité de pilotage et comité technique de projet - un mécanisme de coordination sous l'égide du RC et composé des Représentants des agences ou leurs délégués, de la PDA, du secrétariat du PBF et des ministres ou leurs représentants des entités nationales impliquées dans les projets sera mis en place pour :

1. Favoriser une meilleure orientation/réflexion stratégique en lien avec la vision régionale de sécurité et paix de UNOWAS et des autorités nationales ;
2. Veiller régulièrement à la complémentarité et à la subsidiarité entre les projets d'appui à la transition ;
3. Faciliter les ajustements/adaptations conjoncturelles nécessaires à l'optimisation de la valeur ajoutée et de l'impact de chacun des projets et de l'ensemble des interventions des Nations Unies durant la Transition ;
4. Assurer de l'atteinte des résultats et de la redevabilité vis-à-vis de la partie nationale et des bénéficiaires.

Cette démarche favorisera une meilleure orientation/réflexion stratégique en lien avec la vision régionale de sécurité et paix de UNOWAS. En même temps, les efforts seront faits pour que les partenariats avec la société civile et le monde académique soient renforcés et canalisés dans une approche décentralisée visant une collaboration accrue avec les collectivités locales.

**b) Gestion des risques.**

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Troubles sociopolitiques ou instabilité politique	Élevé	Gestion à distance des interventions/ forte implication des acteurs locaux.  Pris en compte de la nécessité du dialogue politique et de la réconciliation nationale par les missions de bon office de UNOWAS et du SRSG
<del>Mauvaise définition des critères d'identification/Ciblage des acteurs et des bénéficiaires</del>	Faible	<del>Inclusivité / Critère élaboré sur la base du cadre de résultat. Une implication, transparence et objective des parties prenantes dans le choix des bénéficiaires.</del>
Faibles capacités des membres de l'organe en charge de la réconciliation et du personnel ou membres des	Moyen	Soutenir la restitution des acquis des formations et approches ainsi que le partage d'expériences

institution ou structures chargés d'accompagner le processus y compris les institutions judiciaires formés		
La résurgence des maladies à caractère épidémique avec des restrictions qui pourront en résulte (COVID 19, Ebola)	Moyen	Respect des directives éditées par les autorités compétentes. Mais aussi des partenariats avec les ONGs locales qui sont déjà présentes dans la zone
Discordances entre les autorités de la Transition et des populations autour de la stratégie et du contenu du concept de réconciliation nationale	Moyen	Sessions de renforcement des capacités des autorités de la Transition.  Large sensibilisation des populations et des leaders communautaires sur les contours du processus de réconciliation nationale.  Plaidoyer auprès des autorités par les missions de bon office de UNOWAS et du SRSG
Faible appropriation et manque intérêt accordé par les autorités de la Transition au processus de réconciliation nationale/justice transitionnelle, au profit des questions électorales	Elevé	Favoriser une forte implication des acteurs nationaux, particulièrement la Primature et le Conseil National de la Transition (CNT).  Pris en compte de la nécessité du dialogue politique et de la réconciliation nationale par les missions de bons offices de UNOWAS et du SRSG

### c) Suivi / évaluation

Le suivi-évaluation sera basé sur l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) en suivant les performances à tous les niveaux de la chaîne des résultats (produits et résultats) sur la base d'un plan de suivi-évaluation. Pour faciliter ce suivi et capter les résultats clef et assurer un rapportage de qualité durant la mise en œuvre du projet, un Assistant en S&E sera recruté dans le cadre du projet. Les missions conjointes de suivi de terrain seront menées pour constater l'évolution des activités et collecter les données de façon régulière pour renseigner les indicateurs de produits et de résultats. Par ailleurs, les études de Baseline et end-line seront conduites pour constater l'évolution du projet en renseignant les indicateurs ou les changements escomptés.

Une évaluation finale indépendante sera menée par un consultant international pour mesurer les changements opérés à la fin du projet afin d'analyser l'atteinte des résultats et ressortir les

leçons apprises. Les résultats de cette évaluation devront être présentés et approuvés par un COPIL final.

Le chargé du suivi évaluation du projet (l'Assistant en S&E) en collaboration avec le coordonnateur, les équipes du projet et les équipes de suivi évaluation des agences récipiendaires se chargeront de mettre en œuvre le plan de suivi évaluation sous le regard du secrétariat du PBF

Dans ce projet, le suivi évaluation s'exercera à trois niveaux essentiels :

Le niveau opérationnel : L'équipe de projet des agences récipiendaires (ONU DH, UNFPA et PNUD), la Primature et le Secrétariat de PBF se réuniront chaque deux (2) mois pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées permettant la réalisation des activités en lien avec les résultats escomptés et les moyens financiers déployés.

Le niveau technique : il sera tenu trimestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : le pool des conseillers de la primature (Points focaux), les représentants des Ministères concernés (Points focaux) et les représentants du Secrétariat du PBF en Guinée et ceux des agences récipiendaires ainsi que les représentants des OSC ou structures partenaires de mise en œuvre du projet.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par semestre. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Le Comité de pilotage pourra ainsi proposer au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO), à travers le Secrétariat du PBF et l'Agence lead des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national et local.

Ce comité de pilotage est co-présidé par le Premier Ministre et le RC ou leurs représentants. Il réunit en outre les ministres des départements partenaires de mise en œuvre du projet ou leurs représentants, les chefs d'agence récipiendaires, les conseillers points focaux à la primature, les points focaux des ministères concernés, les représentants des partenaires de mise en œuvre du projet, la PDA et le secrétariat du PBF en Guinée.

Suivi périodique : Des missions de suivi périodique selon le plan de suivi-évaluation seront réalisées sur le terrain par le Chargé de S&E et des rapports de suivi produits et partagés aux membres du comité technique. En plus des missions de suivi conjointe entre agence et/ou la primature et les ministères impliqués seront organisés au moins une fois par an.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur l'appropriation nationale et la pérennisation des actions du projet par les acteurs nationaux. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans toutes les étapes de mise en œuvre du projet et le système de suivi évaluation, en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF. Les termes de références des de l'évaluation finale seront partagés à tous les acteurs.



Les NUNOs et RUNOs sont responsables de l'atteinte des indicateurs collectés pour la réalisation des résultats attendus.

Le suivi des données sur les produits se fera grâce à i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour réorientation éventuelle des activités ii) la production de rapports semestriels pour la redevabilité iii) les visites de sites iv) les revues semestrielles et annuelles.

Concernant le reporting, plusieurs documents seront fournis notamment i) des rapports semestriels et annuels pour le PBF, des rapports de suivi périodiques ii) un rapport de clôture du projet (narratif et financier). Ce dernier fera l'objet d'un atelier sur les leçons apprises et bonnes pratiques afin de capitaliser sur cette expérience.

Enfin, une évaluation externe finale sera réalisée par un (e) consultant-e international-e pour évaluer l'impact du projet. Cette évaluation doit se faire au plus tard les 3 mois suivant la clôture opérationnelle du projet. Concernant le budget suivi et évaluation, au minimum 7% du budget total du projet y sera dédié, sous la responsabilité de l'Agence Lead (ONU-Droits de l'Homme) du projet.

#### **d) Stratégie de fin de projet / durabilité**

La durabilité du projet sera assurée par :

1. L'engagement des autorités de la Transition (Primature, Gouvernement, CNT) qui seront au premier plan de la mise en œuvre du projet ;
2. La Commission vérité et réconciliation sera mis en place par la voie législative et dotée d'une autonomie financière ;
3. L'Agence Nationale de promotion de la citoyenneté et de la paix, créée par Décret du Président de la Transition,
4. Un fort plaidoyer sera fait à l'endroit des membres du CNT et du Gouvernement pour l'adoption et la promulgation des lois portant sur la protection des victimes et témoins et la loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la haine;
5. Les femmes victimes bénéficiaires des appuis pour la réalisation des activités génératrices de revenus seront structurées en groupements. Le renforcement des capacités de ces femmes au cours de la mise en œuvre du projet (formation en gestion simplifiée, mobilisation des ressources) sera un atout majeur d'accès à d'autres structures de financement (institutions de microfinances, AWLN, ANAFIC, SWEDD, etc.) ;
6. L'implication des partenaires/parties prenantes au projet dès la phase de conception, pourrait permettre l'appropriation, la diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre des activités programmatiques et leurs impacts sur la réduction des causes de conflits connexes ;
7. Le projet grâce au transfert de compétences, les connaissances acquises par les parties prenantes, constitueront un atout majeur pour les cibles. Le projet intégrera une approche de prise en charge holistique des cas de violences basées sur genre ;



8. Un plan de communication et de visibilité sera développé afin d'attirer d'autres bailleurs potentiels sur le projet. Une stratégie de sortie, de pérennisation et de mobilisation des ressources sera conçue avant la fin du projet.

#### **IV. Budget du projet**

Le coût total du projet est de **3 204 998 USD**.

Voir le budget détaillé du projet dans les deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

	Planification		Commentaires
	Oui	Non	
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelle sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Conakry et les régions administratives du pays (Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré)
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Depuis le début de l'élaboration de la proposition de note conceptuelle et de la rédaction du présent Document de Projet, les Agences de mise en œuvre (ONU-Droits de l'Homme, PNUD, UNFPA), ont échangé avec la Primature, le Conseil National de la Transition, le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Secrétariat Général des Affaires Religieuses, le Réseau Convergence des jeunes et leaders pour la paix et la Démocratie (CoJeLPAID), Talking Drum Studio (TDS) : <i>TrustInside</i> et la Direction du CIRP.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse rest-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé	X		Ce projet découle d'un processus inclusif d'analyse de conflits effectuée avec les partenaires de mise en œuvre courant 2022.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		Des critères ont été définis pour l'identification de certains bénéficiaires directs de certaines activités, notamment les victimes des événements du passé devant bénéficier d'un appui psychosocial, médical et en termes de développement d'activités génératrices de revenus. Aussi, au moment de la mise en œuvre des critères supplémentaires seront également définis avec les départements ministériels concernés et les OSC impliqués, pour les autres catégories de bénéficiaires

*Boaf*

7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X	Au cours des échanges avec la partie nationale et les OSC partenaires, un accord de principe a été conclu sur le choix des sites d'intervention du projet (Conakry et les 33 Préfectures du pays). Des points focaux ont également été délégués par les différents ministères pour leur contribution à l'élaboration du projet.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A	
<b>Genre</b>		
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X	Les points focaux genre des différentes agences impliquées ont été consultés lors de la rédaction du projet et l'élaboration du budget
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X	Les organisations conduites par des femmes et jeunes ont été fortement consultées et il est envisagé une collaboration étroite avec elles dans la mise en œuvre du projet (Voir les OSC partenaires)
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est	X		

possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?			
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les bureaux, les véhicules pour les missions de terrain, ainsi que les staffs d'appui technique

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i><b>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</b></i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

## Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

#### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

	annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to

comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>19</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.

---

<sup>19</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOTI inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 : La cohésion sociale, la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice des victimes de violations des droits de l'homme sont améliorées</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) :  <b>Cible 16.1 des ODD, Cible 2.3 des ODD, Cible 2.4 des ODD</b></p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) :</p>		<p>Indicateur 1 a : Pourcentage des populations (hommes et femmes) qui ont une perception positive de la cohésion sociale/cohabitation pacifique durant la transition</p> <p><u>Niveau de référence :</u></p> <p><b>Femmes</b></p> <p>Très bonne : 7.6%            Bonne : 50.4%            Acceptable : 9.5%            Mauvaise : 18.2%            Très mauvais : 2.5%</p> <p><b>Hommes</b></p> <p>Très bonne : 43.6%            Bonne : 33.9%            Acceptable : 13.4%            Mauvaise : 1.4%            Très mauvais : 0.9%</p> <p><u>Cibles :</u> Augmentation de niveau de perception positive des femmes à 80% et des hommes à 90%</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet</p> <p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	<p>Début et fin du projet</p> <p>Durant la mise en œuvre du projet</p>

		<p><b>Femmes</b> Positive : +22%</p> <p><b>Hommes</b> Positive : +12.5%</p> <p>Indicateur 1.b : Pourcentage de violation des droits de l'homme et de violence qui sont poursuivies (traitées) pendant la transition</p> <p>Niveau de référence : 43,5%</p> <p>Cible : 60% (H, F et Mineurs)</p> <p>Indicateur 1.c : Pourcentage des cas de conflits politiques identifiés et résolus avec la participation des autorités religieuses et coutumières, des jeunes et des femmes des partis politiques (avec l'appui des pactes et des bonnes pratiques).</p> <p>Niveau de référence : 43,4%</p> <p>Cible : 60%</p>		
	<p><b>Produit 1.1 :</b> L'éducation au civisme et aux droits de l'homme des leaders communautaires et des</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Existence d'un programme national d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête finale du projet</p>	<p>Début et fin du projet</p>

	<p><b>militants des partis politiques est renforcée</b></p> <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p><u>Activité 1.1.1</u> : Appuyer l'identification et l'écriture des bonnes pratiques et savoirs locaux respectueux des principes des droits de l'homme et des droits des femmes en Guinée</p> <p><u>Activité 1.1.2</u> : Encourager et faciliter l'élaboration et la signature d'un Pacte d'entente entre les coordinations régionales et les autorités morales, coutumières et religieuses</p> <p><u>Activité 1.1.3</u> : Appuyer l'élaboration et le développement d'un programme national intégré d'éducation</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Pourcentage des structures de leaders communautaires et des jeunes (filles et garçons) outillées qui restent résiliente face à l'instrumentalisation ou manipulation politique durant la transition.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	

	<p>civique et aux droits de l'homme</p> <p><u>Activité 1.1.4 :</u> Renforcer l'éducation citoyenne et aux droits de l'homme des jeunes (femmes &amp; hommes) âgés de 18 à 35 ans militants des partis politiques</p>			
	<p><u>Produit 1.2 :</u> Les mécanismes inclusifs de redevabilité des autorités sont renforcés</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><u>Activité 1.2.1 :</u> Appuyer les initiatives des Organisations de la société civile visant le contrôle citoyen de l'action publique</p> <p><u>Activité 1.2.2 :</u> Soutenir la mise en place d'un</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Pourcentage des citoyens victimes (H/F) ciblés par le projet, utilisant le dispositif de contrôle citoyen de l'action publique, mis en place avec l'appui du projet</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : au moins 80%</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet</p> <p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	<p>Début et fin du projet</p>
		<p>Indicateur 1.2.2 : <b>Nombre d'initiatives des OSC</b>, soutenues et visant le contrôle citoyen de l'action publique</p> <p>Niveau de référence : 0</p>		

	<p>dispositif innovant permettant de mesurer la perception des citoyens sur la conduite de la Transition</p> <p><u>Activité 1.2.3</u> : Appuyer l'opérationnalisation de l'Agence nationale de promotion de la paix et de la citoyenneté</p> <p><u>Activité 1.2.4</u> : Renforcer les mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires</p>	<p><b>Cible : 5</b></p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de mécanismes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires, opérationnels grâce à l'appui du projet</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 5 au niveau des FDS et 4 au niveau de la Justice</p>	<p>Rapport de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : mensuelle</p>	<p>Pendant la mise en œuvre</p>
	<p><u>Produit 1.3</u> : L'accès des victimes à la justice et la lutte contre l'impunité sont renforcés</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><u>Activité 1.3.1</u> : Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une loi</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Pourcentage des personnes enquêtées y compris les victimes (H/F) ayant confiance en la justice pendant et après la Transition</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>H : 27,1%</p> <p>F : 30%</p> <p>T : 28,9%</p> <p>Cible : Augmentation à 70%</p> <p>H = +43%</p> <p>F = +40%</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet</p> <p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	<p>Début et fin du projet</p> <p>Pendant la mise en œuvre</p>

	<p>portant protection des victimes et témoins</p> <p><u>Activité 1.3.2</u>: Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme inclusif national de veille sur les droits de l'homme pendant la Transition</p> <p><u>Activité 1.3.3</u>: Apporter une assistance médicale, juridique et psychosociale à 300 femmes victimes des événements du passé</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Pourcentage des victimes (H/F) ciblés par le projet ayant eu accès à la justice pendant et après la Transition</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : au moins 100% (H, F et J)</p> <p>Indicateur 1.3.3 Pourcentage des personnes enquêtées qui utilisent le mécanisme national inclusif de monitoring des droits de l'homme pendant la transition</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 75%</p>	<p>Pendant la mise en oeuvre</p>	
<p><b>Résultat 2 :</b></p> <p><b>Les autorités nationales engagent un processus inclusif de réconciliation nationale</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) :</p> <p><b>Cible 16.1 des ODD, Cible 2.3 des ODD, Cible 2.4 des ODD</b></p>		<p>Indicateur 2 a :</p> <p>Pourcentage des citoyens (H/F) ayant une perception positive sur la conduite du processus de réconciliation nationale</p> <p>Niveau de référence :</p> <p><b>Femmes</b></p> <p>T très bonne : 24.2%</p> <p>Bonne : 53.8%</p> <p>Acceptable : 10.6%</p> <p>Mauvaise : 8.5%</p> <p>T très mauvais : 1.7%</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet, à travers un sondage</p> <p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	<p>Début et fin du projet</p>

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p><b>Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies à l'issue de l'examen du troisième rapport périodique de la Guinée en 2018 et le Conseil des Droits de l'Homme lors de l'Examen Périodique Universel (EPU, 2020) ont recommandé à l'Etat de veiller à la mise en place d'un mécanisme de vérité et de réconciliation et de « prendre des mesures immédiates afin d'accélérer les enquêtes, poursuites et sanctions</b></p>	<p><b>Hommes</b>  Très bonne : 18,6%  Bonne : 45,7%  Acceptable : 18,6%  Mauvaise : 12,1%  Très mauvais : 5,1%</p> <p><b>Cible</b> : Augmenter la perception positive des femmes à 90% et des hommes à 80%</p> <p><b>Femmes</b>  Positive : +12%</p> <p><b>Hommes</b>  Positive : +16%</p>	<p>Rapport de suivi des activités du projet</p>	<p>Pendant la mise en œuvre</p>
<p>Indicateur 2 b : Nombre de textes de lois adoptées en faveur de la réconciliation nationale</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 3 textes de loi</p>			

<p><b>dans le cadre des violations passées des droits de l'homme »</b></p>	<p><b>Produit 2.1 :</b>  <b>Les capacités des autorités en matière de réconciliation nationale sont renforcées</b>          Liste des activités relevant du produit :</p> <p><u>Activité 2.1.1 :</u>  <b>Organiser des sessions de renforcement des capacités des membres de l'organe chargé de la réconciliation, des partenaires de mise en œuvre et de l'équipe de gestion du projet sur le « diagnostic de la confiance » dans le contexte de la réconciliation nationale</b></p> <p><u>Activité 2.1.2 :</u> <b>Appuyer l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation contre les préjugés et discours de la haine à l'endroit des acteurs sociopolitiques et des populations ainsi que sur</b></p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Proportion des acteurs sociopolitiques et de la Transition (H/F) ciblés par le projet, ayant acquis de bonnes connaissances pratiques sur le processus de réconciliation nationale</p> <p>Niveau de référence : <b>0</b>          Cible : 90%</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet</p> <p>Dispositif innovant de perception sur la transition</p>	<p>Début et fin du projet</p>
		<p>Indicateur 2.1.2 : Pourcentage des femmes victimes des événements du passé, ciblées par le projet, ayant amélioré leurs conditions de vie grâce à l'appui du projet</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible : 90%</p>	<p>Rapports d'activité du projet</p> <p>Périodicité : semestrielle</p>	<p>Pendant la mise en œuvre</p>

	<p>l'importance de la justice pour les violations des droits de l'homme du passé, y compris les événements du 28 septembre 2009, pour la cohésion sociale et la réconciliation à l'échelle nationale</p> <p><u>Activité 2.1.3:</u> Renforcer les capacités (partage d'expériences avec des personnes ressources, mise à disposition d'une expertise technique, etc.) Transition notamment le Gouvernement, le CNT, les autorités décentralisées et décentralisées en vue de leur permettre d'assurer efficacement leur mission dans le cadre du processus de réconciliation nationale</p> <p><u>Activité 2.1.4:</u> Plaidoyer en vue de</p>			
--	---	--	--	--

	<p>l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de réconciliation nationale et leur participation au sein des mécanismes y afférents</p>		<p>Rapports d'activité du projet</p>	<p>Pendant la mise en œuvre</p>
	<p><b>Produit 2.2 : Les autorités de la Transition et les acteurs sociopolitiques mettent en œuvre les conclusions et les recommandations des Assises nationales pour la réconciliation</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><u>Activité 2.2.1</u> Mettre à disposition de la Primature un Consultant de haut niveau pour fournir des appuis conseil stratégique sur le processus de réconciliation</p> <p><u>Activité 2.2.2</u> Appuyer</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Existence d'un cadre juridique (texte, règlements) portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Organe chargé de la réconciliation nationale (Commission vérité et réconciliation)</p> <p><u>Niveau de référence</u> : 0</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Taux de mise en œuvre des 9 recommandations des assises nationales pour la réconciliation, <b>ciblées par le projet</b></p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Rapports d'activité du projet</p>	<p>Pendant la mise en œuvre</p>

	<p>l'élaboration et l'adoption d'un document de base pour la stratégie de la réconciliation nationale</p> <p><u>Activité 2.2.3</u> : Appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'organe chargé de la réconciliation nationale et la loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la haine</p> <p><u>Activité 2.2.4</u> : Soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de l'organe chargé de la réconciliation nationale (Commission Vérité et Réconciliation)</p> <p><u>Activité 2.2.5</u> Soutenir la formation des acteurs judiciaires (magistrats, avocats, greffiers, huissiers) en charge du procès des événements</p>			
--	---	--	--	--

	<p>du 28 septembre 2009</p> <p><u>Activité 2.2.6</u> : Apporter un appui conseil stratégique au procès des événements du 28 septembre 2009 y compris en matière de protection des victimes et témoins et la mise en place d'une stratégie de communication</p> <p><u>Activité 2.2.7</u> :  <u>Accompagner 300 femmes victimes des événements du passé à travers le développement d'activités génératrices de revenus</u></p>			
--	--	--	--	--

## **Annexe D : Analyse des parties prenantes nationales au projet**

**Primature :** La Primature, sous l'autorité du Premier Ministre Chef du Gouvernement assure la coordination de l'action gouvernementale et le dialogue politique et sociale. Dans la lettre de mission du Premier Ministre, il est prévu « *de renforcer la cohésion nationale et le respect des droits de l'homme à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'éducation civique, de changement de comportement et de mentalité ainsi que la promotion de la réconciliation et l'unité nationale* ». C'est dans ce cadre que ce projet aura un ancrage institutionnel auprès du Premier Ministre à travers le déploiement d'une expertise, afin de fournir des conseils techniques et stratégiques en matière de cohésion sociale et de conduite du processus de dialogue et de réconciliation nationale. Cette expertise contribuera à la mise en place et au fonctionnement d'un cadre inclusif de concertation sur la réconciliation nationale placé sous l'autorité du Premier Ministre.

**Ministère de la Justice et des droits de l'homme (MJDH) :** Sous la tutelle de la Primature, il assurera le lead au niveau national pour la mise en œuvre du projet. Il dispose de deux directions techniques qui collaboreront avec le projet à savoir la Direction nationale des droits de l'homme et la Direction nationale de la réconciliation et de la solidarité. Le MJDH est le département chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques du Gouvernement en matière de justice et des droits de l'homme. A ce titre, il assure la tutelle des cours et tribunaux ainsi que les établissements pénitentiaires. Ces cours et tribunaux chargés de rendre la justice y compris en matière de contentieux électoral et protéger les droits de l'homme.

Dans la mise en œuvre de ce projet, un accent particulier sera mis sur la prise en compte des questions de droits de l'homme et du genre. Les acteurs judiciaires seront informés sur leur rôle dans le processus de réconciliation nationale.

**Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) :** Le MATD et ses structures déconcentrées ainsi que les collectivités locales sont responsables de la réglementation des rassemblements et manifestations publiques. Il est aussi en charge de la citoyenneté et de la prévention et gestion des conflits. Récemment le Gouvernement a mis en place sous la tutelle du MATD une Agence nationale pour la promotion de la citoyenneté et de la paix. Au cours de ces dernières années, il a été reproché au MATD de restreindre la liberté de manifestation consacrée par la Constitution; ce qui a généré des tensions et des violences.

Le projet ambitionne de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits et de la promotion de la citoyenneté, et s'emploiera à renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence nationale pour la promotion de la citoyenneté et de la paix. Il contribuera à renforcer le contrôle citoyen de l'action publique à travers la mise en place d'un observatoire national et un dispositif innovant de mesure de la perception des citoyens sur la conduite de la Transition. En outre, les administrateurs territoriaux et les élus locaux seront mis à contribution pour la mise en œuvre du programme national d'éducation civique, l'organisation de la campagne d'éducation à la citoyenneté et la

sensibilisation pour la réconciliation nationale dans les communautés. Les Organisations de la société civile, notamment celles partenaires de mise en œuvre du projet, apporteront une contribution significative dans la réalisation de ces activités d'information et d'engagement communautaire.

**Les régions, préfectures, sous-préfectures et communes** sont les différents démembrements de l'Etat au niveau déconcentré et décentralisé en Guinée. Ces différentes circonscriptions, en charge de la gestion administrative de proximité des populations, seront intimement liées à la mise en œuvre du présent projet, en tant qu'acteurs et bénéficiaires des principales activités, notamment le renforcement des capacités et la sensibilisation communautaire sur la réconciliation nationale. A toutes les étapes de mise en œuvre de ces activités, ces autorités au niveau déconcentré et décentralisé collaboreront de manière étroite avec les femmes et les jeunes de leurs circonscriptions.

**Secrétariat Général des Affaires Religieuses** est le Département ministériel en charge des questions religieuses en Guinée. Il est en relation avec le Conseil chrétien et la ligue islamique et par conséquent, il aura un rôle central dans la mise en œuvre du projet, notamment dans le volet sensibilisation et renforcement des capacités des différents acteurs sur la réconciliation nationale.

**Conseil National de la Transition (CNT)** : Organe législatif de la Transition. Il a pour missions, entre autres d'élaborer et de soumettre pour adoption par referendum le projet de Constitution, d'élaborer, examiner et adopter les textes législatifs, de suivre la mise en œuvre de la Feuille de route de la Transition, de contribuer à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que de contribuer à la réconciliation nationale.

Acteur clef de la Transition, le projet facilitera l'appropriation des recommandations de la CPRN et des Assises nationales par les conseillers nationaux; et apportera un appui technique dans l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'organe chargé de la réconciliation nationale, l'élaboration et l'adoption d'une la loi portant répression des discours de haine ou d'incitation à la haine ainsi que de la loi portant protection des victimes et témoins.

**Forces de Défense et de Sécurité (FDS)** : conformément aux lois en vigueur, les FDS ont la responsabilité d'assurer l'ordre publique, de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, de protéger l'intégrité du territoire et de veiller au respect de la loi. Au cours de ces dernières décennies, les FDS ont été impliquées dans la répression des manifestations publiques par l'usage excessif de la force, occasionnant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, contribuant ainsi à renforcer le sentiment de méfiance des citoyens à leur égard.

Le projet entend informer et sensibiliser les FDS sur leur rôle en matière de réconciliation nationale afin d'en faire des acteurs de paix et de les amener à contribuer de manière positive à toutes les étapes du processus de réconciliation.

**Victimes des événements du passé, regroupées en associations de victimes, ONG de défense des droits de l'homme, organisations des jeunes et des femmes** : il existe dans l'espace sociopolitique de la Guinée plusieurs associations de victimes des événements du passé. C'est le cas de l'Association des victimes du Camp Boiro, l'Association des victimes des événements de 1985 et de 2007 et l'Association des Victimes, Parents et Amis du 28 septembre 2009, celles impactées par les déguerpissements de Kaporo-Rails et Souapiti qui défendent les victimes et attendent toujours justice et réparation ou réhabilitation.

La faible coordination des organisations de la société civile, le manque d'orientation du monde académique à la responsabilité sociale des citoyens, engendrent souvent des divergences dans le débat public, déchirant davantage le tissu social.

En ce qui concerne les médias, il est attendu que la pluralité des organes de presse (radio, télévision, presse en ligne) puisse contribuer à l'avancée dans le processus démocratique et de cohésion sociale en Guinée. Cependant, les médias sont devenus des outils qui attisent parfois la haine et les tensions politiques et ethniques.

A l'image des médias, les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter ou Instagram) se sont développés dans le pays et constituent pour la population (notamment les jeunes filles et garçons) un canal privilégié de partage d'informations à caractère politique et souvent haineux. Ce sont aussi des espaces de diffusion de fausses informations susceptibles d'exacerber les conflits.

**Leaders religieux et traditionnels** : La société guinéenne est à forte pesanteur traditionaliste, ce qui confère aux leaders religieux et traditionnels une certaine notoriété. Cependant, ces leaders sont instrumentalisés par les acteurs sociopolitiques, au point que leur crédibilité et leur notoriété soient désavouées par la majeure partie de la population. Cette situation entrave la cohésion sociale et le dialogue intercommunautaire qui sont des moteurs de la paix sociale dans le pays.

Le projet s'emploiera aussi à renforcer les capacités des OSC et des médias sur la promotion des valeurs citoyennes et de la non-violence ainsi qu'au mécanisme de la réconciliation nationale. Ces organisations contribueront à la réalisation des activités d'engagement communautaire pour la réconciliation nationale. Ensuite, le projet travaillera avec le monde académique pour faire des recherches sur les facteurs de cohésion et de réconciliation sociale afin de formuler des stratégies pour atteindre les objectifs du projet. Les OSC notamment Talking Drum Studio et les associations des victimes, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations religieuses et coutumières y compris les coordinations régionales seront des leviers sur lesquels le projet s'appuiera pour renforcer la cohésion sociale et favoriser la réconciliation nationale. Les médias et les réseaux sociaux seront les canaux de diffusion et de transmission des messages d'éducation à la citoyenneté et d'unité nationale.

**Les partis politiques :** A ce jour, le pays compte plus de 200 partis politiques agrégés. La majorité de ces partis politiques sont organisés autour des communautés et sont souvent influencés par les ethnies auxquelles appartiennent leurs leaders. En plus, les partis politiques n'ayant pas de programme clair, utilisent l'ethno stratégie pour s'octroyer des électeurs ou se maintenir au pouvoir. A cet effet, les femmes et les jeunes occupent une place importante dans les manifestations publiques violentes occasionnant souvent de pertes en vies humaines, particulièrement chez les jeunes et les femmes. Les femmes et les jeunes n'occupent pas de places importantes dans les instances de direction des partis ou de prise de décisions; ils sont plus relégués à un rôle de mobilisation des militants.

La plupart des partis politiques n'ont pas développé une culture de communication avec les citoyens en dehors des périodes électorales. Ils manquent de capacité d'agir en tant que représentant de l'intérêt général. Le projet entend sensibiliser les leaders, les jeunes et les femmes des partis politiques à la citoyenneté, au civisme, à l'unité et les amener à s'engager à jouer un rôle primordial dans le processus de réconciliation nationale.

**Femmes :** En Guinée, les femmes représentent 52% de la population avec 61 % de moins de 25 ans. Durant les événements de 1958 à 1984, ceux de 1985, 2007, 2009, 2019 et 2020, les femmes ont été particulièrement exposées aux violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux atteintes à leurs droits à la vie et à l'intégrité physique. Cette situation de précarité, de désespoir et d'exclusion justifie, la prise en compte de la dimension genre dans ce projet-

**Jeunes<sup>20</sup> :** Comme la plupart des pays africains du sud du Sahara, la République de Guinée est caractérisée par une population jeune. Les jeunes constituent des acteurs majeurs de l'animation de la vie politique et publique, même s'ils sont sous-représentés dans les institutions de prise de décisions. Les douloureux événements du passé évoqués plus haut les ont particulièrement affectés. En outre, le taux de chômage reste encore très élevé au sein de la population active, touchant en particulier les jeunes (83 %) dont 61% de jeunes diplômés<sup>21</sup>. Le manque d'emploi et de revenus chez les jeunes les place dans un état de vulnérabilité particulier et les expose au marchandage politique et social (achat de voix, rétributions financières ou matérielles, promesses électoralistes, etc.).

---

<sup>20</sup> Ce taux n'est pas désagrégé dans le dernier RGPH 4 (2014)

<sup>21</sup> Idem



## Annexe D - Budget du projet PBF (Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU)

Totaux				
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) ONU Droits de l'homme	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD) UNFPA	Totaux
1. Personnel et autres employés	\$ 272,000.00	\$ 217,400.00	\$ 75,000.00	\$ 564,400.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 8,000.00	\$ 28,000.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 15,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 35,000.00
4. Services contractuels	\$ 390,000.00	\$ 330,000.00	\$ 120,000.00	\$ 840,000.00
5. Frais de déplacement	\$ 89,000	\$ 65,925	\$ 30,000	\$ 184,925
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 460,000	\$ 470,000	\$ 390,000	\$ 1,320,000
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 5,000	\$ 8,000	\$ 10,000	\$ 23,000
Sous-budget total du projet	\$ 1,241,000	\$ 1,111,325	\$ 643,000	\$ 2,995,325
Coûts indirects (7%):	\$ 86,870	\$ 77,793	\$ 45,010	\$ 209,673
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 1,327,870</b>	<b>\$ 1,189,118</b>	<b>\$ 688,010</b>	<b>\$ 3,204,998</b>

*Brief*